

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : M. KIELWASSER Gérard (Maire), Mme BACH Céline, MM. BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, M. SCHACHER Francis (Adjoint), Mme BOGUET Josiane, M. GERBER François, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etaient absents : M. HARTMANN Thierry, Mme MULLER Valérie, (Conseillers municipaux)

A donné procuration : Néant

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers. Puis il passe à l'appel et constate que sur 22 conseillers en fonction, 20 sont présents.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexées à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2019
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission Développement économique - Sécurité – Jumelage du 4 novembre 2019
- Point 03 Rapport de la réunion de la Commission des Affaires sociales et informations du 18 novembre 2019
- Point 04 Rapport de la réunion de la Commission de la Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019
- Point 05 Rapport de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 26 novembre 2019
- Point 06 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 2 décembre 2019
- Point 07 Rapport de la réunion de la Commission Environnement – Espaces verts du 2 décembre 2019
- Point 08 Engagement de jeunes temporaires durant les vacances
- Point 09 Protection sociale complémentaire des agents communaux
Montants de la participation communale
- Point 10 Modification du tableau des effectifs
- Point 11 Budget supplémentaire - budget annexe service de l'eau 2019
- Point 12 Décision budgétaire modificative - Budget principal 2019

- Point 13 Subvention d'équipement - Conseil de Fabrique Eglise Notre Dame Kembs Loechlé
- Point 14 Demande de subvention de la Commune du Teil
- Point 15 Subvention de fonctionnement accordée à l'association CARITAS
- Point 16 Subvention pour les jeunes adhérents à l'Association du COMITE DE CARNAVAL de Kembs
- Point 17 Demande de subventions – Etablissements scolaires
- Point 18 Cession d'anciens instruments de l'école de musique
- Point 19 Demande d'acquisition de propriétés communales rue du Ruisseau
- Point 20 Demande d'acquisition d'une propriété communale secteur WILDGARTEN
- Point 21 Acquisition par la Commune d'une parcelle en vue de l'élargissement de la voie d'accès à destination du futur Collège implanté au lieu-dit NEUWEG
- Point 22 Transfert de domaine public entre la Commune de Kembs et Saint-Louis Agglomération de la section Est de la rue Paul Bader à Kembs
- Point 23 Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- Point 24 Rapport de la réunion de la Commission Histoire – Patrimoine – Animation des jeunes –Economie d'énergie du 9 décembre 2019
- Point 25 Divers

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de prendre en compte le point divers au point 25 (et non 26) et de compléter l'ordre du jour au point n° 17 de la façon suivante :

- Point 17 C - Demande de subventions – Etablissements scolaires : collège Georges Forlen

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve la proposition de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2019

Le procès-verbal de la réunion publique du 12 novembre 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 10 décembre 2019.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Développement économique - Sécurité – Jumelage du 4 novembre 2019

1. Développement économique

- Le "FIGUEIREDO", restaurant portugais, rue du Rhin à Kembs-Loechlé est fermé, un repreneur s'est fait connaître auprès M. KIELWASSER en août, néanmoins, le restaurant n'est guère ouvert.
- L'ancien garage RENAULT aurait été mis en location, il n'est pas en activité.
- Le restaurant LES ECLUSES a fermé depuis le 30 septembre 2019 en raison du départ à la retraite de M. et Mme WELTE.
- L'enseigne CUISINES ET BAINS est fermé, l'emplacement est exploité par Jérôme SCHRECK avec WILO DESIGN

- Concernant le LEADER PRICE, nous sommes toujours en attente d'une rénovation, de la mise en place d'une station essence et de lavage de véhicules malgré les divers contacts avec le propriétaire du bien.
- Le bureau de tabac AU TREFLE D'OR est devenu relais postal depuis le mois d'août 2019 suite à la fermeture du bureau de Poste, rue de Schlierbach.
- Le restaurant O' BERGES DU CANAL (anciennement LA PENICHE) a ouvert le 10 octobre 2019, géré par Jean-Philippe SUTTER.

1.1 Commerces de proximité

Les commerces ambulants de proximité suivants exercent régulièrement sur la Commune :

Place du Colonel Gauvin

- le mercredi, stand de fruits et légumes
 - le jeudi, boucherie DOPPLER de 10h15 à 12h
 - le vendredi de 14h à 18h un petit marché se tient depuis cet été.
- Néanmoins, certains commerçants :
- ✓ miel, fruits et légumes
 - ✓ saveurs de la Réunion
- restent présents à contrario de ceux qui vendaient du saucisson, du pain et tartes, du vin et des sacs à main et couettes. Il est a constaté que si les commerçants ne persistent pas ils ne peuvent fidéliser une clientèle.
- le vendredi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h. Cette activité est exercée depuis 20 ans par la même personne qui se déclare satisfaite.

Place de la Maison du Patrimoine

- le lundi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h
- le jeudi, boucherie DOPPLER de 9 h à 10h
- le jeudi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h.

1.2 Village senior

La première tranche de travaux pour la construction de 25 logements sur les 49 prévus est en phase d'achèvement.

A ce jour, l'aménageur rencontre des problèmes d'approvisionnement pour les fluides (pas de chauffage). Le concierge est recruté et sur place.

2. Tourisme

2.1 Informations sur l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis, Région des Trois Pays

Pour rappel, en 2018, un nouveau bureau a été mis en place compte tenu du rapprochement de Saint-Louis Agglomération avec l'Office de Tourisme suite à la venue des 30 communes (Pays de Sierentz et Porte du Sundgau).

Saint-Louis Agglomération, représentée par Catherine GOUTTEFARDE accompagne l'Office du Tourisme. Une étude a été initiée afin de statuer sur l'avenir de l'Office du Tourisme. Le Président, le Directeur de l'Office ont été audités en vue d'émettre une projection sur la structure juridique de l'Office dans le futur.

M. KIELWASSER apporte des précisions sur les activités actuelles de l'Office, principalement :

- des animations organisées
- le renseignement au public à la Maison éclusière (qui donne lieu au versement d'une subvention de 15 000 € à la Petite Camargue Alsacienne pour contribuer à la rémunération de l'agent d'accueil) et sur le site internet.

2.2 Projets touristiques de Saint-Louis Agglomération

Camping du Canal

Le 29 juin 2019, ouverture du camping du Canal à côté du port de plaisance, rue Paul Bader prolongée. Son taux d'occupation en ce qui concerne les bungalows est optimal. Les fouilles archéologiques sur les 50 ares côté EST du camping et sur le terrain de l'autre côté de la rue Paul Bader prolongée restent à effectuer.

Réhabilitation du circuit jaune des sentiers de découverte

Après les travaux de renaturation de l'île du Rhin, les sentiers de découverte ont été modifiés. Trois circuits ont été parcourus avec les représentants de Saint-Louis Agglomération afin de changer toutes les tables de lecture des circuits bleu, vert et jaune. Jean-François VUILLEMARD (Directeur du Patrimoine /Infrastructures de Saint-Louis Agglomération), compte effectuer la commande en vue de les remplacer au premier semestre 2020.

Gestion du port de plaisance

La gestion est assurée par Saint-Louis Agglomération. L'accumulation de vase dans le lit du port rend la navigation difficile. Le désenvasement est toujours à l'ordre du jour.

2.3 L'association Imaginer Bâtir Basel (IBA Basel)

Le Conseil municipal a approuvé lors de la séance du 1^{er} avril 2019, la convention de participation actant son adhésion au projet de l'association qui regroupe 20 communes et institutions de l'Agglomération tri nationale de Bâle. Le but est de renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la région. En 2020, une opération de signalétique avec une charte graphique commune sera mise en place avec des sigles et panneaux de communication sur le ban communal définis avec les représentants de l'association. Un marché à bon de commande va être initié à cette fin et Saint-Louis Agglomération a été sollicité pour participer au financement des éléments signalétique.

Enfin, sur la Commune sont également à l'étude avec EDF, une fresque sur le mur d'enceinte d'EDF rue de Rosenau et un aménagement dans le parc du même secteur.

3. Jumelage

3.1 Bilan des activités 2018/2019

L'association "Les amis du jumelage Kembs – Etaules" est, en partenariat avec la commune de KEMBS, jumelée avec la commune d'ETAULES en Charente-Maritime. Elle organise, durant l'année, les manifestations ci-après dans le but de faire vivre ce jumelage et pour participer financièrement aux échanges avec la Commune d'ETAULES qui ont lieu alternativement tous les deux ans dans chacune des communes.

Manifestations :

- La journée jeux avec repas a été organisée en avril 2019
- Le repas carpes-frites en octobre 2019
- Noël dans l'Espace en décembre avec un cabanon, des produits de la région charentaise (huîtres, pineau de Charentes) ont été proposés en 2018 et seront à nouveau servis en 2019.

Remerciements tout particulier à tous les membres de l'association qui travaillent lors de ces manifestations afin de financer les rencontres.

3.2 Déplacement à Etaules du 21 au 25 mai 2020

Une délégation de 50 à 55 personnes, composée de membres du Conseil municipal ainsi que les familles d'accueil d'ETAULES, se rendra à Etaules en 2020 pour les 22^{èmes} rencontre.

3.3 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour le déplacement en bus s'élève environ à 5 000 €. Il est proposé aux membres de la Commission qu'il soit pris en charge par la Commune ainsi que le cadeau offert à la Commune d'ETAULES.

Les repas durant le voyage, les cadeaux aux familles d'accueil seront pris en charge par l'association.

La Commission approuve et propose aux Conseillers municipaux d'inscrire ces dépenses au budget 2020 de la Commune.

Céline BACH souhaite savoir ce qu'il advient du projet de passerelle sur le Rhin initié par le Maire de Rosenau. M. KIELWASSER indique qu'un rendez-vous est programmé prochainement en présence du représentant d'ERFRINGEN KIRCHEN, par contre l'étude avancée n'a pas encore été effectuée.

4. Sécurité

4.1 Sapeurs-Pompiers - Corps de Première Intervention (CPI) de Kembs

Le corps des sapeurs-pompiers se compose actuellement de 24 sapeurs-pompiers plus 1 en double affectation (corps principal à NIFFER) répartis sur les casernes de KEMBS et de KEMBS-LOECHLE. Le chef de corps est Arnaud STRITT.

Le corps est composé de :

- 1 adjudant-chef
- 2 adjudants
- 2 sergents
- 7 caporaux
- 12 sapeurs-pompiers.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) sont au nombre de 20 dont 5 de la commune de NIFFER et 1 de PETIT-LANDAU.

Les moyens matériels, répartis sur les casernes de KEMBS et KEMBS-LOECHLE

Camion FPTL 1	Renault Midlum	6 places
Camionnette VTU 1	Renault Master	6 places
Camionnette VTU 2	Renault Master	4 - 5 places
Véhicule prompt secours	Citroën Berlingo	5 places

Bilan opérationnel 2019

Au 31 août 2019, 151 interventions ont été effectuées, soit une baisse de 15,89 % par rapport à 2018 (175 interventions – pour mémoire 109 interventions en 2017).

Il s'agit de :

- 93 secours à personnes (76 en 2018) soit + 45,31 %
- 8 incendies (10 en 2018) soit - 20 %
- 2 accidents sur la voie publique (8 en 2018) soit – 71,43 %
- 22 interventions diverses dont pour nids de guêpes (80 en 2018 ; 51 pour les nids de guêpes) soit 68,57 %
- aucune intervention infirmier hors commune (1 en 2017).

Le nombre total d'heures d'astreinte effectuées jusqu'au 30 septembre 2018 s'élève à 39 322 heures.

Comme évoqué lors de cette Commission en 2018, les interventions pour nids de guêpes pourraient être facturées après avis du Conseil Municipal pour fixer le montant de l'intervention.

Il est rappelé que le local des sapeurs-pompiers est un bâtiment communal qui est mis prioritairement à leur disposition. Il peut être réservé à l'usage de façon exceptionnelle, et exclusivement à un membre du corps des sapeurs-pompiers pour son compte personnel dans le cadre d'une fête privée.

4.2 Police Municipale

Anciennement en poste à Colmar, Laurent ERISMANN a pris ses fonctions le 1^{er} août. Il remplace Olivier YOUNI et fait équipe avec Patrick SCHLOESSER, qui a intégré l'équipe le 1^{er} septembre 2018.

Francis SCHACHER donne lecture du rapport d'activités 2019 de la Police municipale, du 1^{er} janvier au 4 novembre 2019. Il en ressort :

Opération tranquillité vacances

75 domiciles ont fait l'objet de surveillances

Conflits de voisinage

Une quinzaine de conflits de voisinage ont été traités, afférents à des nuisances sonores, la gestion des végétaux (arbres, haies et feuilles), des tensions entre voisins liées pour certaines à un certain désœuvrement social.

Divagations d'animaux

Une dizaine d'interventions

Verbalisations

Le service de la police municipale a procédé à 15 verbalisations concernant le stationnement et 4 contraventions concernant le non-respect du temps de stationnement/absence de disque dans la zone bleue nouvellement implantée rue de l'Artisanat. A cet effet, il convient de préciser que peu de véhicules ont été verbalisés, M. KIELWASSER a souhaité une phase d'adaptation pour les usagers.

Francis SCHACHER donne lecture de l'état général de la délinquance à Kembs au 4 novembre 2019.

1. La délinquance de proximité : correspond au nombre de faits constatés par la Gendarmerie sur le territoire de Kembs (2016 : 107 faits, 2017 : 157 faits, 2018 : 145 faits et 2019 : 99 faits).
2. La délinquance générale : recoupe les vols à main armée avec arme à feu, vols avec violence, cambriolages, vols à la tire, vols de véhicules et 2 roues, vols à la roulotte et accessoires, destruction simple. (2016 : 39 faits, 2017 : 57 faits, 2018 : 59 faits et 2019 : 51 faits).
3. Les atteintes aux biens (2016 : 59, 2017 : 81, 2018 : 87 et 2019 : 39).
4. Les cambriolages (2016 : 29, 2017 : 38, 2018 : 48 et 2019 : 6 soit 8 fois moins qu'en 2018).
5. Les atteintes aux personnes (2016 : 0, 2017 : 1, 2018 : 0 et 2019 : 2)
6. Sécurité routière (au 11 octobre 2018)

	2016	2017	2018
- Accidents corporels	2	3	0
- Nombre de tués	1	0	0
- Nombre de blessés	1	3	0

Les chiffres de la sécurité routière fournis par la Gendarmerie Nationale de Sierentz, compétente sur le secteur, seront communiqués ultérieurement.

Une quinzaine de quartiers de Kembs ont adhéré à l'initiative "Voisins vigilants et solidaires".

Un effectif de la Police municipale a effectué un accompagnement des collégiens allant à Rixheim dans le bus scolaire dans un souci de prévention face à des incivilités constatées par le conducteur lors de ces transports.

4.3 Sécurité des bâtiments et voirie

Le portail a été mis en place côté rue du Rhin au périscolaire en 2018 ainsi que l'allée en enrobés sous les marronniers porte ses fruits en terme de sécurisation des enfants lors du pédibus vers les écoles.

L'interdiction de stationnement des véhicules dans le virage devant le Trèfle Vert a été concrétisée.

Bâtiments

Les contrôles et entretiens des bâtiments communaux sont effectués annuellement par les organismes et sociétés suivants : SOCOTEC – SVELYS – SAP – CARON – NEFF..., qui établissent par la suite un rapport, dont un exemplaire est classé dans le bâtiment respectif et un exemplaire conservé en mairie. Ils sont consultables au service des affaires générales.

4.4 Budget 2020 relatif à la sécurité des bâtiments

La somme suivante est à inscrire au budget 2020 : 3 000 € pour le remplacement d'extincteurs et autres remplacements liés à la sécurité des bâtiments

5. Conseil de défense

Francis SCHACHER est le correspondant défense de notre Commune. Il est l'interlocuteur des autorités civiles et militaires sur les questions de défense.

A la demande de l'armée, un message a paru dans le P'tit Lien pour informer que l'armée recrute.

5.1 Information sur la journée de la citoyenneté des jeunes de 16 ans

Les jeunes de la Commune qui ont 16 ans sont invités personnellement par courrier à venir se faire recenser en mairie, puis effectueront courant de leur 17^{ème} année une journée de la citoyenneté. Les jeunes qui n'ont pas effectué cette démarche ne peuvent pas passer le permis de conduire ou des examens nationaux, comme le baccalauréat, ce qui est très pénalisant pour leur avenir.

6. Point sur les factures impayées

Francis SCHACHER fait un rappel de son action concernant les impayés.

A compter de janvier 2020, la compétence eau potable sera transférée à Saint-Louis Agglomération, cette gestion ne sera plus communale.

7. Organisation de la course OFNI en 2018

Francis SCHACHER remercie les membres de la commission pour l'organisation de la course OFNI en 2019 qui a rencontré un réel succès. 13 embarcations ont participé (20 en 2018) ; compte tenu de la météo très estivale, le public a répondu présent et est venu en nombre.

Une réflexion devra être menée sur le maintien et l'augmentation du nombre d'embarcations pour les années à venir.

Les montants à inscrire au budget pour la course OFNI 2019 sont :

- Subvention de 3 000 € à l'O.M.S.C.A.L.
- Adhésion à l'association "La ronde des fêtes" par le biais du paiement d'une cotisation de 715 €, part communale.

8. Divers

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h.

Lors de la séance du Conseil, Mme MALPARTY interroge M. SCHACHER sur devenir de l'ancien garage ULL qui est mis en location selon ce rapport. Le garage serait effectivement loué par une entreprise effectuant du négoce d'automobiles de Belfort, la gérante se serait manifestée auprès de la Mairie.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 – Rapport de la réunion de la Commission des Affaires sociales et informations du 18 novembre 2019

I. Bulletin municipal

Le P'tit Lien

Le journal d'information est publié tous les deux mois au format A3 (297 x 420) de 4 pages excepté au mois d'avril où nous réalisons un journal de 6 pages pour y publier la liste de toutes les animations été proposées pour les vacances ainsi qu'une représentation graphique du budget commentée par M. Claude TIXERONT.

Pour mémoire le 1^{er} exemplaire du Lien a paru en septembre 1989. Au mois de décembre, paraîtra le 108^{ème} numéro. L'ensemble des éléments (textes, photos, etc...) sont mis à la disposition du graphiste sous forme de fichiers informatiques et ce dernier envoie sa réalisation à l'imprimeur.

Le contenu du P'tit Lien est bien sûr tributaire de l'activité de notre Commune et de la vie municipale dans son ensemble. Le monde associatif et scolaire, à quelques exceptions près, utilise facilement ce support pour annoncer son événementiel et communiquer. Mme Suzanne RUDLER les encourage à continuer ainsi.

2 700 à 2 800 exemplaires sont imprimés pour chaque numéro. Une version numérique est simultanément disponible sur le site de la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- La reconduction dans la même forme et avec la même fréquence (6 numéros/an)
- Un tirage de 2 800 exemplaires, avec possibilité d'augmenter le nombre en cours d'année si nécessaire (en fonction du nombre de boîtes aux lettres).

La conception, réalisation et impression du P'tit Lien sont comprises dans le marché qui a été attribué en 2018 à WILO DESIGN pour le lot 01 : conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication, pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT. L'impression du P'tit Lien est réalisée par AZ Imprimerie, avec laquelle travaille WILO DESIGN. La proximité géographique des locaux de notre prestataire permet beaucoup de souplesse et de spontanéité. La collaboration, l'interaction et la disponibilité de son représentant, Jérôme SCHRECK, sont excellentes et très précieuses pendant l'élaboration de chaque numéro.

Pour rappel, le lot 02 : Impression et livraison de supports de communication a été attribué à l'Imprimerie de Saint-Louis. Le montant maximum annuel est de 4 000 € HT.

Chloé FAUGERAS est une collaboratrice très professionnelle, sérieuse et enthousiaste de même que Valérie DURRENWAECHTER chargée de la distribution du P'tit Lien dans les 2 620 boîtes aux lettres.

II. Agenda communal

L'agenda 2020 est en cours de finalisation. La mise en page et l'impression sont réalisées par WILO DESIGN. Chloé FAUGERAS s'est chargée de la mise à jour des informations, annonces et des scans.

Le tirage sera de 3 000 exemplaires. Il est actuellement soutenu par 31 annonceurs dont la contribution varie de 93 à 346 € selon la taille du visuel. Le coût de la mise en page et de l'impression des 3 000 exemplaires s'élève à 3 082,38 € TTC pour 40 pages.

III. Bilan de l'aide sociale

Dans le domaine social, les aides de la Commune sont très nombreuses et il est important d'en rappeler quelques-unes :

- La mise à disposition gracieuse du Pfarrhüs à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour), équivalent à une aide de 10 000 €.
- La mise à disposition de locaux à la mairie annexe à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour) équivaut à un loyer mensuel de 500 €, soit 6 000 € par an. L'ADAJ y accueille notamment des personnes en début de maladie d'Alzheimer ou atteintes de maladies dégénératives à un stade débutant. La Commune met à disposition de l'ADAJ d'autres salles pour diverses réunions (AG, etc...).
- La mise à disposition aux seniors du local communal à côté du cimetière 2 x par semaine pour des activités ludiques (jeux de cartes et autres jeux de société).
- La mise à disposition gratuite des locaux à l'APA (AnimAction) pour l'organisation des activités telles que la peinture sur bois et acrylique, gymnastique détente.
- La mise à disposition de la salle de réunion du presbytère de Kembs-Loechlé pour CARITAS qui y tient ses permanences deux fois.
- Soutien financier de la Commune à diverses associations à caractère social et santé pour un montant de 7 509 €.
- 2 100 € auront été consacrés en 2019 aux grands anniversaires.
- La Commune contribue aux journées nationales de collecte pour la banque alimentaire, à la vente de tulipes au profit de l'institut de recherche en hématologie et transplantation assurée par le Conseil Municipal des Jeunes ainsi qu'à la collecte pour les Restos du Cœur.
- La Commune soutient comme chaque année ou un deux ateliers protégés pour l'achat de petit matériel de bureau.
- Des bons alimentaires sont accordés ponctuellement par le CCAS à des administrés en grande difficulté.

- Le CCAS prend en charge le loyer mensuel de 480,30 € de notre logement d'urgence, actuellement occupé.
- Suzanne RUDLER accompagnée par Rachel LANG ou Josiane BOGUET rendent visite 3 ou 4 fois dans l'année aux résidents originaires de Kembs des EHPAD de Sierentz et de Village-Neuf ainsi qu'aux résidents de notre EHPAD de Kembs inscrits dans le fichier domiciliaire. Suzanne RUDLER et M. le Maire se rendront à nouveau dans les EHPAD remettre le cadeau de Noël offert par la Commune.

Situation actuelle :

- ✓ KEMBS : 83 résidents à l'EHPAD dont 28 originaires de Kembs
- ✓ SIERENTZ : chiffre non communiqué
- ✓ VILLAGE-NEUF : 3 résidents.

Logements sociaux

Un point sur les Logements Locatifs Sociaux (L.L.S.) de la Commune est effectué :

- 1^{er} janvier 2017 nous comptabilisions 117 L.L.S.
- 1^{er} janvier 2018 : 139 L.L.S. disponibles à Kembs
- 1^{er} janvier 2019 : 150 logements.

A noter, 117 logements sont en cours de construction ou font l'objet d'un permis de construire, repartis comme tels : PLAI 41, PLUS 74 et PLS 2.

Pour rappel :

- **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.
- **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.
- **PLS** (Prêt Locatif Social) et **les PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

Kembs devrait comporter 20 % de L.L.S. sur l'ensemble du parc de logement de la Commune.

En août 2018, le taux était de 9,14 %.

La Commune a été exonérée de la pénalité S.R.U. pour les années 2018 et 2019 car nous avons su démontrer une volonté et un engagement de la Commune dans la production de logements sociaux. Par ailleurs, nous sommes pénalisés par une desserte insuffisante des transports collectifs telle que le prévoit la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Pour les années 2020 à 2022, MM. les Préfets du Haut-Rhin et de la Région Grand Est ont soutenus une nouvelle exonération pour les Communes proposées par Saint-Louis Agglomération, nous sommes en attente de la décision de la Commission nationale SRU qui doit statuer sur l'ensemble des demandes pour le territoire national.

IV. Transport urbain

Ce service est assuré 2 x par semaine depuis septembre 2008, pour toutes les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se rendre par leurs propres moyens vers les commerces de Kembs.

Il assure également pour les personnes qui le souhaitent le transport vers le local communal rue de l'Europe qui les accueille pour les activités jeux de société.

V. Activités des personnes du 3^{ème} âge

Excursion 2019

Public concerné : à partir de 65 ans

Destination : Parc animalier de Sainte-Croix (Rhodes)

Nombre de participants : 96 personnes

Prix : 77 €/personne

Contribution de la Commune : 37 €/personne.

Fête de Noël 2019

La fête de Noël des seniors aura lieu le dimanche 8 décembre. La préparation de la salle est prévue le samedi

7 décembre à partir de 9h. Pour information, le repas sera préparé par le traiteur ALMY de Uffheim.

L'animation musicale sera assurée par Rino Lombardi.

VI. Conseil des Sages

Il est composé de 18 membres. C'est un groupe de personnes très concernées et très motivées, toujours encouragées par leur dynamique présidente. Suzanne RUDLER veut à nouveau témoigner de leur générosité, de leur enthousiasme et notamment de leur disponibilité.

En annexe au présent rapport est joint la liste des implications diverses transmise par Nicole SCHWEITZER, présidente du Conseil des Sages.

VII. Divers

./.

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h25.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Rapport de la réunion de la Commission de la Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019

I. Les associations locales

1.1 La vie des associations locales

La Commune est toujours présente au côté des associations malgré l'environnement financier contraint. Que ce soit au niveau des subventions de fonctionnement que pour les investissements associatifs, la Commune de Kembs assure la maintenance des équipements sportifs et culturels de notre cité. Citons pour exemple :

- L'attribution de subventions de fonctionnement à toutes les associations.
- La mise à disposition gratuite de ses installations pour les séances d'entraînement ou les manifestations sportives, festives ou culturelles.
- Le partenariat 50/50 avec les associations pour leurs propres investissements.
- La maintenance des 2 terrains du Stade Rhénan (gazons synthétique et naturel)
- le remplacement du groupe froid de la chambre froide de la salle polyvalente
- Les maintenances diverses des installations et des bâtiments sportifs et socioculturels et les divers contrôles règlementaires : ascenseurs, détections incendie, installations électriques, matériel scénique, organes de sécurité, etc...

En 2019, les associations locales ont animé intensément notre cité et occupé sagement nos jeunes.

Elles proposent une palette d'activités dispensées durant la semaine tout en initiant de nombreuses et belles manifestations durant les week-ends. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement tout au long de cette année 2019 et tout spécialement aux dirigeants, moniteurs et éducateurs de nos associations.

1.2 Changement de présidence

Association RéCréActiv

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, Maria SCANO a souhaité quitter la présidence de l'association.

Rachel HAAB a été élue à la présidence de l'association.

La Commission remercie Maria SCANO pour le travail accompli durant son mandat de présidente et souhaite à Rachel HAAB beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

II. Subventions aux associations en 2020

1. Détermination des critères d'attribution

En mars 2009, le Conseil municipal a approuvé un nouveau mode de calcul du montant des subventions aux associations avec des bonus/malus en fonction de l'implication des associations dans la vie de la Commune en participant à des manifestations comme Village propre, les animations été, le forum des associations, l'AG de l'OMSCAL, la course OFNI et le marché de Noël.

2. Subvention de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur le Maire, la Commission propose au Conseil municipal de maintenir à périmètre constant le montant global des subventions de fonctionnement qui seront attribuées aux associations locales pour l'année 2020.

Pour mémoire : ce montant global d'environ 59 000 € est inchangé depuis 5 ans.

La Commission propose au Conseil municipal d'adopter la ventilation du montant des subventions de fonctionnement aux différentes associations pour 2020 en prenant en compte les critères bonus/malus.

3. Subvention "jeunes licenciés"

La Commune abonde tous les ans la subvention communale de fonctionnement des associations sportives par une subvention pour les jeunes licenciés. Cette subvention se base sur l'état fourni par le Conseil Départemental qui attribue également une subvention par jeune licencié.

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter pour 2020 les montants correspondants au vu du nombre de jeunes licenciés figurant sur l'état fourni par le Conseil Départemental au début de l'année 2018 et sur la base de 8 € par jeune licencié.

Pour prendre en compte les écoles de jeunes non sportives, la Commission propose de reconduire pour un montant maximum de 600 € l'ensemble des demandes formulées avec un montant par jeune ne pouvant excéder la subvention "jeune licencié" attribuée par la Commune.

A titre d'équité, afin que les jeunes du Tennis Club de Kembs disposent des mêmes avantages que les jeunes du football club et des associations utilisatrices de la salle polyvalente, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2020, une somme d'un montant de 8 € par jeune licencié du Tennis Club de Kembs. Cette subvention permet de prendre en compte les frais de consommations électriques de l'éclairage et du chauffage des courts couverts durant les plages horaires réservées à l'école de tennis.

Le montant exact à budgéter au bénéfice du tennis Club pour 2020 sera confirmé au vu de l'état "jeunes licenciés sportifs" fourni par le Conseil Départemental en début d'année 2020.

4. Subvention d'investissements 2020 – partenariat Commune-associations

La Commission propose au Conseil municipal de reconduire comme par le passé les demandes d'investissements formulées par les associations. Elle propose d'appliquer les critères retenus les années précédentes et qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- prise en charge par la Commune de 50 % du montant de cet investissement. Toutefois le montant de la subvention communale ne pourra pas excéder 3 000 € TTC, le solde étant à la charge de l'association.
- ces subventions ne concerneront que des investissements (montants supérieurs à 500 €). Sont exclus : les consommables, petits matériels, l'habillement, les voyages, les animations et les formations.
- ces demandes doivent être approuvées globalement par le Conseil municipal en fonction des possibilités financières de la Commune.
- c'est à la Commune de Kembs de passer les commandes chez les fournisseurs après confirmation à l'association des modalités de prise en charge de l'opération.

Dans le cadre de ce partenariat 50/50 avec les associations, les demandes de subventions sollicitées par les associations pour 2020 sont les suivantes :

⇒ ASL GYMNASTIQUE

La Présidente de l'ASL GYMNASTIQUE de KEMBS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de matériel complémentaire pour la pratique de la gym pour un montant de 2 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 2 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 1 000 € de l'ASL GYMNASTIQUE
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **KEMBSER RHYSCHNOKAS**

Le Président des KEMBSER RHYSCHNOKAS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de 2 costumes alsaciens hommes d'un montant de 3 400 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 3 400 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 1 700 € de l'association des KEMBSER RHYSCHNOKAS
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **JUDO CLUB RHENAN**

Le Président du JUDO CLUB RHENAN sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Renouvellement de matériel de musculation pour un montant de 4 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 4 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 2 000 € du JUDO CLUB RHENAN
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **TENNIS CLUB DE KEMBS - NIFFER**

La Présidente du TENNIS CLUB DE KEMBS - NIFFER sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de 10 garnitures (tables et bancs), d'une nouvelle armature et toit pour la tente extérieure et autres chapiteaux pour un montant de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3000,00 € du TENNIS CLUB DE KEMBS - NIFFER
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020

⇒ **SOCIETE AVICOLE**

La Présidente de la SOCIETE AVICOLE de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge d'une armoire murale pour le rangement vaisselle et chapiteaux soit un montant total de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € de la SOCIETE AVICOLE
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **ASL BADMINTON**

Le Président de la section Badminton de l'ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'un abri métallique pour rangement différents matériels pour un montant de 5 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation sous réserve de trouver un emplacement sur le domaine communal
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 5 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 2500 € de la section badminton de l'ASL
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **HARMONIE MUNICIPALE**

Le Président de l'HARMONIE MUNICIPALE de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de 40 lampes Leds de pupitre et de 3 pupitres pour un montant total de 1 600 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 600 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 800 € de l'HARMONIE MUNICIPALE de Kembs
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **ASL Tennis de Table**

Le Président de la section TENNIS DE TABLE de l'ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de 2 tables de tennis de table pour un montant total de 1 800 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 800 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 900 € de la section TENNIS DE TABLE de l'ASL
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **FC KEMBS REUNIS**

Le Président du FC KEMBS REUNIS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'une machine à laver le linge, d'un sèche-linge et une machine à café pour un montant total de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € du FC KEMBS REUNIS
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **Association pour l'animation de la médiathèque "AU FIL DES MOTS"**

La Présidente de l'association pour l'animation de la médiathèque "AU FIL DES MOTS" sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat de 10 boîtes à albums pour un montant de 500 € TTC.

Ces dépenses rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 500 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 250 € de l'association pour l'animation de la médiathèque "AU FIL DES MOTS"
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020.

⇒ **COMITE DE CARNAVAL**

Le Président de l'association du COMITE DE CARNAVAL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de matériel pour la réalisation d'un bureau dans le hangar de l'association pour un montant de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € de l'association du COMITE DE CARNAVAL
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020

⇒ **GASPR**

Le Président de l'association GASPR sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'une balance de pesée, d'une imprimante pour l'équipement de son local pour un montant de 1 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 500 € de l'association GASPR
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2020

RECAPITULATIF

ASSOCIATIONS	MONTANT SOUHAITE	MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (*)	MONTANT A LA CHARGE DES ASSOCIATIONS
ASL GYM	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Kembser Rhyschnokas	3 400,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Judo Club Rhénan	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Tennis Club de Kembs -Niffer	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Société Avicole	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASL Badminton	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Harmonie municipale	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €
ASL Tennis de Table	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
FCK Réunis	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Médiathèque au fil des mots	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité de carnaval	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
GASPR	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL	43 300,00 €	21 650,00 €	21 650,00 €

(*) 13 925,00 € en 2011 21 875,00 € en 2012 16 650,00 € en 2013 12 350 € en 2014 18 272,50 € en 2015
19 880,00 € en 2016 22 485,00 € en 2017 20 500,00 € en 2018 26 650,00 € en 2019

III. Manifestations

1. Planning annuel des manifestations 2020 dans la Commune

Le planning des manifestations organisées dans notre Commune est toujours très dense. Ce n'est pas seulement un constat, mais une réalité que l'on doit mettre au crédit des dirigeants de nos associations.

Ce planning est mis à jour régulièrement et diffusé plusieurs fois par an aux responsables des associations. Il paraît également sur le site Internet communal. Les manifestations de l'année 2020 figureront également dans l'Agenda Communal distribué gracieusement fin décembre à nos administrés (copie ci-joint du planning "Manifestations 2020" au 25 novembre 2019).

2. Noël dans l'Espace 2019

Noël dans l'Espace organisé par la Commune de Kembs et l'association Espace Rhénan Animation en partenariat avec les associations locales aura lieu cette année les samedi 14 et dimanche 15 décembre.

Les emplacements des cabanons sur le parking de l'Espace Rhénan seront tirés au sort lors du vernissage de l'exposition "Noël d'autrefois", le mercredi 27 novembre 2019 à 18h30 à la Maison du Patrimoine.

Réservation des cabanons

Douze cabanons ont été réservés auprès de la Commune de Sierentz au prix unitaire de 50 €. La location globale de ces cabanons est prise en charge par Espace Rhénan Animation (ERA) avec refacturation à chaque association ou particulier preneur d'un cabanon.

Depuis 2004, les cabanons étaient livrés par la commune d'Ottmarsheim le lendemain de son marché de Noël. La Commune d'Ottmarsheim vient de nous informer qu'elle venait d'investir cette année dans l'achat de nouveaux cabanons. En conséquence, elle n'utilisera plus les cabanons de Sierentz et

de ce fait, il nous appartiendra désormais de mandater une entreprise pour transporter les 12 cabanons depuis Sierentz après le marché de la Saint Nicolas prévu cette année le 1^{er} décembre 2019.

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil municipal de prendre en charge ces frais de transport et d'inscrire une somme de 360 € au chapitre correspondant du budget 2020.

Le lundi 2 décembre 2019, les 12 cabanons venant de Sierentz seront déposés sur le parking de l'Espace Rhénan puis alignés et raccordés électriquement par de notre service technique.

Le lundi 16 décembre 2019, lendemain des festivités de Noël dans l'Espace, les cabanons seront démontés et acheminés à Sierentz par notre service technique.

Le programme de "Noël dans l'Espace"

Samedi 14 décembre 2019

- 11h00 : Les p'tites Zoreilles : histoires, comptines à la Médiathèque
- 14h00 : Cinéma - La Reine des Neiges 2
- 14h15 : Inauguration du marché de Noël par le Conseil municipal
- 17h00 : Concert de Noël par la Chorale "A CROCH'CHŒUR"

Dimanche 15 décembre 2019

- 10h30 : Messe dominicale à l'Espace Rhénan
- 12h00 : Repas à la salle polyvalente (salle 2) organisé par les Conseils de fabrique
- 14h00 : Théâtre par la COMPAGNIE DU GRENIER : L'orchestre / Le théâtre obligatoire
- 14h00 à 16h30 : Atelier bricolage de Noël à la Médiathèque
- 17h00 : Concert de Noël par la Chorale "A CROCH'CHŒUR"

Pendant ces deux journées cohabiteront avec les spectacles :

- Le marché de Noël de 13h30 à 19h00
- L'ouverture de la bibliothèque-médiathèque de 11h à 17h
- L'exposition de sapins décorés par les écoles de Kembs et l'ALSH 1, 2, 3 Soleil
- L'exposition de peinture d'artistes locaux gérée par les ARTISTES DU PATELIN dans la galerie de l'Espace Rhénan.

Publicité

3 500 tracts édités par l'association Espace Rhénan Animation seront distribués dans les boîtes aux lettres des administrés de la Commune et mis en évidence dans les commerces de la région.

3. Réception du Nouvel An 2020

La traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An aura lieu le samedi 4 janvier 2020 à 17h à la salle polyvalente.

Un diaporama relatant le dynamisme de notre Commune et notamment les grands travaux de l'année écoulée sera projeté en parallèle et en concordance du discours de M. le Maire.

C'est l'association LES AMIS DU JUMELAGE qui tiendra le stand de la petite restauration alsacienne (bière pression, viennoises et bretzels).

Déroulement de la réception

- ✓ Ouverture par l'HARMONIE MUNICIPALE
- ✓ Petite séquence vidéo, évènements 2019
- ✓ Présentation des vœux des jeunes du C.M.J.
- ✓ Allocution de M. le Maire – Diaporama
- ✓ Remise de 5 médailles communales
- ✓ Buffet – Verre de l'amitié

Le samedi 4 janvier 2020 à partir de 9h30, les Conseillers municipaux avec l'appui du personnel technique communal seront chargés de préparer la salle. Une invitation leur sera adressée en temps voulu.

Pour mémoire : Le désormais traditionnel concert de Nouvel An à l'Espace Rhénan aura lieu le **dimanche 12 janvier 2020 à 16h00**. Il sera animé par le Collégium Musicum de Mulhouse qui emmènera le public en Russie lors de ce concert avec un programme varié et festif : Borodine, Tchaïkovski, Moussorgski.

4. Soirée des Associations 2020

La soirée annuelle des associations sera organisée le vendredi 17 janvier 2020 à 20h à l'Espace Rhéna.

Programme de cette soirée

- Diaporama relatif à la vie associative locale en 2019
- Remise des récompenses aux personnes méritantes (*) de nos associations
- Verre de l'amitié offert par la Commune

(*) Sur propositions des présidents des associations locales

Les personnes retenues pour faits marquants durant l'année 2019 ou pour leur ancienneté dans leur association recevront un cadeau similaire à ceux attribués les années précédentes.

NB : Rappel des critères d'ancienneté dans une association

- 10 ans de présidence de l'association
- 12 ans d'ancienneté dans le comité de l'association
- 15 ans minimum de présence au sein de l'association

NB : Comme l'an passé, une coupe par équipe au lieu d'une médaille individuelle viendra récompenser les équipes adultes.

5. Soirée des Nouveaux Arrivants

La réception des personnes arrivées dans la Commune au cours de l'année 2019 aura lieu le vendredi 31 janvier 2020 à 19h30 à l'Espace Rhéna. Une invitation personnelle leur sera envoyée par les services administratifs de la commune.

Programme de cette soirée

- Présentation de la Commune – Diaporama
- Echanges avec les nouveaux arrivants
- Verre de l'amitié offert par la commune

Une mini halte-garderie dans la galerie d'exposition au 1^{er} étage de l'Espace Rhéna pour les enfants des personnes invitées sera organisée par la Commune lors de cette soirée (2 ATSEM).

6. Fête du 14 Juillet 2020

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS de KEMBS souhaite reconduire l'organisation de cette fête patriotique le samedi 11 juillet 2020 sur le parking de la salle polyvalente.

La Commission propose au Conseil municipal :

- de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2020
- d'en confier l'organisation à l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
- de mettre la salle polyvalente gratuitement à disposition en cas de mauvaises conditions météorologiques
- de prendre en charge les dépenses induites par le tir d'un feu d'artifices pour un montant maximum de 2 800 € et d'inscrire la somme correspondante au budget 2020.

Il est précisé qu'il restera à la charge de l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS les frais inhérents aux animations notamment l'orchestre, les droits d'auteurs, l'achat des boissons et autres denrées. Il est précisé que les recettes de cette soirée dont l'entrée sera gratuite seront au bénéfice de l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS.

7. Course OFNI 2020

La Course OFNI, très prisée dans le coin frontalier sera reconduite le dimanche 23 août 2020 entre l'écluse 4 à LOECHLE et le port de plaisance à KEMBS. La Commission propose au Conseil Municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2020.

IV. Salle polyvalente

1. Planning hebdomadaire (hors période hivernale)

Durant la semaine, la salle polyvalente est toujours très bien utilisée par les associations locales, l'école de musique et les écoles élémentaires.

Les créneaux en fin d'après-midi et en soirée de la grande salle sont saturés.

2. Planning hebdomadaire (période hivernale)

Des créneaux spécifiques seront réservés à la pratique du football pour les jeunes de l'EJPR, dans la salle polyvalente, les mercredis durant la période hivernale (début décembre 2019 - fin février 2020). Pour les seniors du FC KEMBS REUNIS, des créneaux leurs seront réservés les mercredis en soirée après 19h, de la mi-décembre à la mi-janvier.

A toutes fins utiles, Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint responsable du planning d'occupation, a adressé le calendrier (ci-joint) recouvrant cette période de 3 mois aux responsables des associations utilisatrices de la salle polyvalente.

Pendant la période hivernale, l'ASL BADMINTON qui ne bénéficie plus de l'intégralité de son créneau du mercredi après-midi pour ses stages du groupe "Jeunes Elite" en raison du créneau EJPR, pourra comme l'an passé, utiliser pendant cette période la salle sous l'école maternelle Les Lutins. L'utilisation de cette salle de 16h30 à 18h30 les mercredis serait uniquement voué à des séances de renforcement musculaire avec le groupe élite.

3. Budget 2020

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter en 2020 la somme de 4 500 € afin d'effectuer différents achats et petites réparations au niveau de la salle polyvalente :

- 500 € pour le remplacement vaisselle
- 1 500 € pour divers petits matériels et petites réparations
- 2 500 € pour mise aux normes suite à la visite de la commission de sécurité du 20.09.2019.

V. Espace Rhéna

1. Exploitation de l'Espace Rhéna

La nouvelle saison 2019-2020 est bien engagée depuis l'ouverture le 20 septembre 2019 conformément à la programmation prévue et commentée lors de la commission vie culturelle du mois de juin.

Le vendredi 25 octobre 2019, l'Orchestre Symphonique de Mulhouse s'est produit devant une salle comble. L'entrée à ce concert organisé en partenariat avec le Conseil Départemental était gratuite.

2. Subvention 2020 à l'Association Espace Rhéna Animation

Une convention pluriannuelle existe entre la Commune de Kembs et l'Association Espace Rhéna Animation.

En cohérence avec cette convention, la Commission propose au Conseil municipal de reconduire cette convention et d'inscrire au Budget 2020 la somme de 22 000 € pour la participation de la Commune à l'élaboration de la programmation de l'Espace Rhéna (montant inchangé par rapport aux 9 dernières années).

Il est à noter que le montant prévisionnel de la subvention octroyée par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat des territoires de vie s'élève à 15 000 €, elle est reversée à l'association après son paiement.

3. Budget 2020 - Fonctionnement

La Commission propose au Conseil municipal de prévoir au budget 2020 les montants des contrats annuels de maintenance engagés pour le bâtiment de l'Espace Rhéna (ascenseur, maintenance chauffage, ventilation, SOCOTEC, incendie et effraction, équipement scénique) ainsi qu'une somme de 1 800 € pour l'achat de petits matériels scéniques (remplacement ampoules, gélamines pour les projecteurs et autres petits matériels) et menues réparations.

Fauteuils de la salle forum de l'Espace Rhéna

Il s'avère qu'avec le temps certains fauteuils penchent vers l'avant et ne sont plus très confortables pour les spectateurs. En cause la structure des poutres qui soutiennent les fauteuils par groupe de 2 ou 3 sièges. La Sté Husson qui a installé ces gradins en 2004 a déjà procédé en 2015 au redressement de certaines poutres.

Durant l'été, notre régisseur Thomas FLIEG a repéré sur un plan, les sièges défectueux. Après s'être déplacé à Kembs et au vu de ce plan, Husson nous a adressé 2 devis :

- Un devis pour la réparation de 14 poutres (39 sièges) pour un montant de 2007,60 € TTC
- Un devis pour la réparation de 41 poutres (120 sièges) pour un montant de 4772,40 € TTC

NB : le démontage, remontage et transport aller- retour à Lapoutroie est à notre charge ;

Au vu des 2 devis présentés, compte tenu de la dégradation avancée de certains fauteuils et des couts annoncés, la commission propose au conseil municipal d'entreprendre ces travaux de révision pour 41 poutres en juillet/aout 2020 et d'inscrire au chapitre correspondant du budget 2020 une somme de 4 772,40 €.

4. Cinéma

A l'instar des dernières années, l'Espace Rhéna de Kembs a participé au 15^{ème} festival de cinéma de langue allemande "Augenblick" qui s'est déroulé en novembre 2019 dans 36 salles de cinéma d'Alsace. Cette année une séance a été programmée à Kembs.

Contrat de maintenance du projecteur numérique

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté Cinéméccanica France, un contrat de maintenance annuel pour le projecteur numérique et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et une visite de contrôle annuel sur site.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2020 la somme de 2 200 € au titre de ce contrat de maintenance.

Contrat de maintenance de la caisse numérique du cinéma

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté Monnaies Services France, un contrat de maintenance annuel pour la caisse informatique du cinéma et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et le remplacement sous 48h en cas de défaillance du matériel.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2020 la somme de 1 000 € au titre de ce contrat de maintenance.

Achat Films

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2020 la somme de 10 000 € au titre des droits de projections pour les films projetés à l'Espace Rhéna.

Support de films - la suite (info)

Evoqué régulièrement lors des dernières réunions de la commission, le téléchargement des films dans la bibliothèque du projecteur numérique par Internet devrait être opérationnel début 2020.

La Commune de Kembs a passé commande à Cinéméccanica France pour la fourniture et la mise en place d'un serveur Librairie avec son logiciel TMS sur notre projecteur numérique.

Le raccordement fibre optique de l'Espace Rhéna, sera abordé dans le cadre du marché de raccordement des bâtiments au réseau Fibre optique de Rosace. Prévision du raccordement : courant 1^{er} semestre 2020.

VI. Stade Rhéna

1. Gazon Synthétique

Rappel : Pendant la période décennale de classement avec mention "SY" d'une installation sportive, le maintien de classement d'une installation sportive équipée d'une aire de jeu en gazon synthétique (c'est le cas du terrain synthétique du Stade Rhéna) est soumis au contrôle de la permanence aux exigences de performances sportives et de sécurité du revêtement.

Les tests in situ normalisés garantissant les performances sportives et de sécurité sont renouvelés tous les 10 ans à date anniversaire de mise à disposition pour les installations sportives de niveaux 5sy à Foot A11sy. Le procès-verbal des résultats est à adresser à la FFF, par l'intermédiaire de la Ligue régionale.

En 2015, nous avons sollicité la société LABOSPORT pour procéder aux Tests d'essais n° R141647-A1 pour les 5 ans de notre terrain en gazon synthétique du Stade Rhéna de 68680 KEMBS.

Le 5 septembre 2019, lors de la dernière visite de la commission des terrains de la Ligue d'Alsace de football, M. BAUMANN, responsable de l'homologation des terrains, nous a rappelé l'échéance de juin 2020 pour réactualiser ce contrôle périodique selon le règlement de la FFF.

Ces test régis par la norme EN 15330-1-FFF consistent en différentes phases et essais :

- Aspect visuel
- Homogénéité du remplissage
- Mesure de l'épaisseur du remplissage
- Essais d'absorption des chocs et déformation
- Essais de rebond vertical du ballon
- Essais de roulement du ballon
- Essais de résistance rotationnelle

A notre demande, la Société LABOSPORT nous a adressé un devis pour une visite contrôle pour un montant total de 2 748 € TTC (déplacement compris)

La Commission propose au Conseil municipal d'approuver cette opération et d'inscrire cette somme de 2 748 € TTC au chapitre correspondant du budget 2020.

Pour mémoire : il serait judicieux de réaliser la maintenance du terrain synthétique préalablement à ces tests prévus lors de la visite de Labosport (voir rapport Commission Environnement/Espace verts).

2. Eclairage des 2 terrains de football

Le règlement de l'éclairage des stades de football répond aux exigences légales et réglementaires des terrains et installations sportives de la F.F.F.

Il a vocation à régir uniquement les installations d'éclairage utilisées dans le cadre des compétitions nationales et régionales.

Il définit l'environnement technique permettant, selon les exigences de chaque niveau de compétition, d'assurer le bon déroulement du jeu pour les pratiquants et la visibilité correcte des spectateurs du football dans le cadre de compétitions officielles.

A ce titre, la Ligue Grand Est de Football procède régulièrement à des mesures des éclairagements horizontaux sur 25 points du terrain

A ce sujet, M. Gérard BAUMANN, président de la commission des terrains de la ligue d'Alsace de football nous a informé que désormais, il appartenait aux propriétaires de terrains de solliciter la Ligue pour ces tests : "Nous ne pouvons plus intervenir sur les installations, sans accord du propriétaire, suite à des remontées négatives de certains responsables de collectivités. Contrairement à avant, où nous sollicitons les clubs, qui nous ouvraient les locaux et mettaient les éclairages en route. Cette démarche, si elle est contraignante, est logique, puisque le contrôle devrait se faire, en présence du propriétaire, qui devrait lui aussi solliciter le rendez-vous".

KEMBS – STADE RHENAN 1 - NNI 68 163 02 01

Avant 2018, l'éclairage du terrain synthétique était classé en Niveau 5 par la FFF

Suite aux tests du 10 octobre 2018, cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16 mai 2019 (par la ligue d'Alsace compétente jusqu'au niveau 4.

Le 13 août 2019, M. REY membre de la commission des Terrains et installations Sportives a procédé à au relevé "éclairage" du terrain synthétique pour permettre au FCKR d'organiser ses matches de championnat en nocturne.

La commission des terrains et installations sportives de la Ligue d'Alsace a pris connaissance de la demande de confirmation de classement désormais en Niveau E4 au lieu de E5.

La ligue a autorisé le FCK R à disputer ses rencontres nocturnes jusqu'à la fin de saison 2019-2020 soit juin 2020.

Valeurs suivantes relevées le 13 août 2019 :

Éclairage moyen 243 lux ; uniformité : 0,76 ; Rapport E mini / Maxi 0,54.

Avant le début de la saison 2020/2021, la Commune devra demander des nouveaux tests d'éclairage de nos 2 terrains du stade rhénan pour une homologation de 3 ans au niveau E4.

Afin de satisfaire aux exigences d'éclairage demandées par les règlements de la Ligue d'Alsace, il faudra préalablement entreprendre des actions correctives pour améliorer l'éclairage des terrains notamment l'éclairage du terrain en gazon naturel (ampoules non remplacées depuis la mise en service 2009).

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au chapitre correspondant du budget 2020 une somme de 10 000 € pour le remplacement des ampoules usagées (fourniture – main d'œuvre et location nacelle)

3. Visite décennale des installations du stade rhéna

Le Stade Rhéna de Kembs, dispose d'un classement "installation" catégorie 4 arrivé à échéance (10 ans). Afin de pouvoir procéder à la confirmation de classement de cette installation, MM. BAUMANN et REY, membres de la Commission des Terrains et Installations Sportives, ont effectué un relevé in situ le jeudi 5 septembre 2019 à 18h30 en présence de Jean-Paul BANDINELLI représentant la Commune de Kembs, de Francis SCHACHER représentant le FC Kembs réunis et de Philippe JACOT, concierge du stade rhéna. Les 2 membres de la Commission des terrains ont eu accès aux installations et ont constaté l'excellent état des installations qui n'ont pas été modifié depuis la construction du Stade Rhéna, il y a 10 ans.

Toutefois 3 réserves ont été formulées :

1. Au niveau des toilettes coté joueurs, la ligue recommande d'attribuer des toilettes aux "joueurs" et des toilettes aux "arbitres" afin d'éviter la cohabitation.
2. Désormais pour la catégorie 4, les limites extérieures des terrains de jeu doivent être à 6 m de la main courante (4 m actuellement).
3. Depuis 2014, pour un terrain catégorie 4, la longueur des bancs de touche "joueurs" doit être de 5 m pour permettre d'accueillir 10 joueurs (actuellement 3,5 m).

Remarques de MM. BAUMANN et REY au sujet des réserves formulées :

Pour la réserve 1 (toilettes), une simple affiche "arbitres" apposée sur la porte des toilettes "dames" sera suffisante.

Pour la réserve 2 (limite terrains par rapport à la main courante). La règle des 6 m ne s'applique qu'aux terrains construits après 2014. Donc pas de problème pour le Stade Rhéna.

Pour la réserve 3 (bancs de touche) : on peut laisser la longueur à 3.50 m mais alors le classement du terrain passera en catégorie 5 (déclassement). Ce qui serait dommage car on ne pourrait plus organiser de grandes rencontres telles que Koetzingue - Auxerre en coupe de France ou France Suisse U17.

Si on devait rétrograder le terrain en catégorie 5, une demande ultérieure pour repasser en catégorie 4 risquerait de s'avérer coûteuse car il faudrait alors tenir compte de la réglementation en vigueur au moment de la demande et engager de nouveaux investissements pour satisfaire aux nouvelles normes notamment en déplaçant la main courante.

Après discussion avec MM. BAUMANN et REY, il s'avère qu'il faudrait tout simplement accoler à l'un des bancs de touche existant de 3.5 m, le banc de touche de 1.5 m actuel utilisé pour les officiels et rajouter un banc de touche de 1.5 m à l'autre banc de touche "joueurs existant". Pour les officiels, il sera nécessaire d'acheter un nouveau banc de touche de 1.5 m qui pourrait être mobile et se placer devant la ligne médiane du terrain comme le stipule le règlement de la fédération.

Afin d'avoir la reconduction de l'agrément catégorie 4, la commune s'est engagée auprès de MM. BAUMANN et REY à réaliser ces modifications au cours de la saison 2019/2020.

Afin de préserver le classement FFF du terrain en catégorie 4, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au chapitre du budget 2020, une somme de 2000 Euros pour la mise en conformité des bancs de touche.

Enfin, M. BAUMANN a attiré notre attention qu'il faudrait prévoir en 2020, le passage d'un labo agréé pour le renouvellement de la certification du terrain synthétique (obligatoire tous les 5 ans).

VII. Bibliothèque - Médiathèque Municipale

1. Statistiques sur son fonctionnement pour la période du 01/10/2018 au 01/10/2019

- Nombre de documents : 15 777 (dont 1661 prêts de la MD68)
- Nombre d'inscrits : 2 005 (dont 805 actifs)
- Nombre de prêts effectués : 20 209 soit 40 418 mouvements
- Nombre de revues : 33 dont 20 pour adultes et 13 pour les jeunes

2. Budget de fonctionnement 2020

Le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association des "Amis de la Bibliothèque" sera déterminé ultérieurement en fonction du budget global des subventions alloué aux associations suivant les critères prédéfinis.

En 2019, la commune a résilié le contrat de location maintenance de 7000 euros / an pour le matériel informatique installé à l'espace rhénan (bibliothèque – direction et régie des spectacles).

La commune a opté pour l'achat de nouveau matériel chez TRUSTINFO pris sur le budget investissement 2019 de la commune.

Pour assurer ses missions, certaines dépenses de fonctionnement ci-dessous sont prises en compte par la Commune :

- Fournitures administratives courantes :	1 200,00 €
- Fournitures autres exceptionnelles. :	300,00 €
- Contrat de maintenance matériel informatique :	1 200,00 €
- Maintenance du logiciel Orphée :	1 300,00 €
- Maintenance du portail SGIB	360,00 €
- Abonnements revues :	1 300,00 €
- Investissement nouveaux livres :	6 300,00 € ce qui représente 240 livres environ
- Dotation annuelle en CD :	1 000,00 €

D'autre part, le contrat du photocopieur actuel arrivant à échéance en mars 2020, il conviendra de prévoir l'achat d'un nouveau matériel pour un montant de 5 000 €.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire ces dépenses aux chapitres correspondant du budget 2020.

3. Projet de création d'un Portail SGIB

Créée en 1985 et installée à l'étage à la salle polyvalente, l'actuelle la Bibliothèque Médiathèque de Kembs (BM) a migré en 2004 dans des locaux appropriés à l'Espace Rhénan.

La BM de Kembs fait partie d'un réseau de niveau 1 (critères : budget, ouverture) comme Blotzheim, Sierentz, Ottmarsheim.

Ses activités :

- Accueil de plus de 800 lecteurs actifs pour 5 500 habitants soit une moyenne de 15 % (moyenne nationale : 11 % - moyenne régionale : 9 %).
- Accueil des classes des 2 écoles primaires (360 élèves) + les maternelles (150 élèves).
- Gestion du fonds de 15 000 documents (livres, revues, CDs) catalogage, achats, suivi prêts entrées/sorties, relances.
- Organisation d'animations diverses tout au long de l'année (bricolage, concerts, audition de musique, Noël dans l'Espace...).

En 1999, l'informatisation de la bibliothèque a remplacé la gestion manuelle initiée en 1985. Le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) ORPHEE en place est destiné à la gestion informatique des différentes activités nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque. Avec le temps notre SGIB est devenu obsolète. Il ne prend absolument pas en compte les avancées bibliothéconomiques et technologiques notamment liées aux possibilités de l'Internet en ligne.

Aujourd'hui, une grande majorité de médiathèques, dispose d'un portail documentaire permettant d'offrir aux usagers de nouveaux services, une meilleure visibilité de leur bibliothèque et une implication des tâches.

➤ **De nouveaux services**

- Consultation des prêts en cours
- Prolongation et réservation de documents
- Recherches dans le catalogue en ligne

➤ **Une meilleure visibilité de la bibliothèque de Kembs sur Internet**

- Animations
- Coups de cœur
- Nouveautés
- Informations pratiques

➤ **La simplification des tâches de la gestion interne de la bibliothèque**

- Catalogage
- Gestion des abonnements
- Mise en ligne des nouveautés
- Lettres de relances

Les responsables de la Bibliothèque Municipale demandent à la Commune d'acquérir un nouveau logiciel SGBB proposé par la société RG3B pour un montant total de 7 290 € TTC. Ce montant comprend la licence, la fourniture du logiciel, la récupération des données issues du logiciel Orphée actuel, l'installation du nouveau logiciel, son paramétrage et la formation. L'hébergement du SGBB et du portail sur les serveurs de la société RG3b est offert

La Commission propose au Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande de la bibliothèque municipale et d'inscrire au chapitre correspondant du budget 2020 la somme de 7 290 € TTC pour l'acquisition, l'installation et la formation au nouveau portail SGBB.

4. Vente et destruction d'ouvrages et documents de la Bibliothèque - médiathèque municipale

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque municipale, il est nécessaire d'éliminer régulièrement certains documents ou ouvrages des collections pour diverses raisons : ancienneté, désintérêt du public, réédition, arrivée de nouvelles acquisitions. Cette opération revêt le terme de "désherbage". Elle a déjà été réalisée ces dernières années.

Au titre de l'exercice 2020, les membres de la Commission proposent au Conseil municipal :

- d'autoriser le retrait de certains ouvrages et documents des collections de la bibliothèque-médiathèque municipale et de s'en séparer éventuellement dans le cadre d'une vente ouverte au public le samedi 13 juin 2020
- de fixer le prix de ces ouvrages et documents mis à la vente comme énoncés ci-dessous :
 - Livres jeunesse / Poche / Livres cassettes / Bandes dessinées : 0,50 €
 - Romans, Documentaires, CD et DVD : 1 €
 - Beaux livres : 2 €
- de reverser intégralement les recettes de cette opération à l'association des amis de la bibliothèque- médiathèque pour l'achat de nouveaux documents
- d'autoriser la responsable de la bibliothèque médiathèque avec l'aide notre service technique à détruire les documents très endommagés ainsi que les invendus de la vente ouverte au public.

VIII. Animations Été

• **Bilan 2019**

Dans la foulée de la journée d'inscriptions du samedi 25 mai 2019 et des inscriptions en mairie courant juin, la 32^{ème} édition des Animations Été s'est déroulée au cours des mois de juillet et d'août 2019.

Lors de cette édition, nous avons eu :

418 inscriptions (399 en 2017, 432 en 2018)

207 jeunes étaient concernés (95 garçons et 112 filles)

42 stages proposés à notre jeunesse (46 en 2018)

- 38 stages ont été maintenus et organisés durant cet été (35 en 2018)
- 4 stages annulés

La cérémonie de clôture de ces Animations Été a eu lieu le vendredi 06 septembre 2019.

Chaque participant aux Animations Été présent lors de cette cérémonie a reçu une médaille souvenir remis par les animateurs des différents stages.

• **Animations été 2020**

La 33^{ème} édition des Animations Été se déroulera en juillet et août 2020.

Pour cette période à la salle polyvalente, la commission propose au conseil municipal que les créneaux des stages de ces animations soient attribués prioritairement par rapport aux créneaux habituels des associations. Les créneaux restants disponibles pourront être affectés aux associations locales suivant le planning habituel de l'année en cours.

Les associations et leurs animateurs seront sollicités fin janvier 2020 afin d'organiser conjointement le calendrier des stages des animations été 2020.

Une matinée d'inscriptions à ces animations sera organisée au courant du mois de mai à la mairie (date à préciser fin mars avant la publication dans le p'tit Lien).

La cérémonie de clôture sera programmée à la salle polyvalente le moment venu par la future municipalité, idem pour le forum des associations s'il est reconduit.

La Commission propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention annuelle pour ces animations été au même niveau que ces dernières années, soit 2 100 € et d'inscrire ce montant au budget 2020.

IX. Site internet communal

1. Suivi

Le site Internet communal www.kembs.fr a été mis en ligne à la mi-décembre 2009. Il est mis régulièrement à jour en interne en fonction des informations relatives aux rubriques documentées sur ce site notamment pour les manifestations et les actualités.

2. Budget 2020

Pour couvrir les frais de redevance annuels d'hébergement, de location des noms de domaine, de gestion du site par la Société HDR, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2020 la somme de 1 700 € TTC.

X. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

1. Avancement du projet Très Haut Débit (THD) en alsace

Au 25 11 2019 le nombre de prises : 178 596

Avancement du projet Très Haut Débit (THD) à KEMBS

A ce jour sont installés sur le ban communal de KEMBS :

- Un NRO qui dessert Kembs Village, le Neuweg (zone salle polyvalente – Mairie - zone artisanale), et les communes de Niffer, Petit Landau, Hombourg
- Trois SRO : Parking local EUROPE – répartiteur télécom derrière l'ancienne Poste – Rue des Romains)
- Trois SRO : Rue du moulin – place Gauvin – 52 Rue du Rhin à Richardhauser

A noter que ces 3 SRO sont reliés au NRO de Blotzheim

(NRO = Nœud de raccordement optique SRO = Sous répartiteur optique)

Fin novembre 2019, la société Rosace a pratiquement fibré l'ensemble du ban communal.

Réunions d'information ROSACE

A l'attention de nos administrés, Rosace a organisé 4 réunions d'informations à l'Espace Rhénan :

- Le 11 juin 2019 pour les habitants du Nord de Kembs Village
- Le 11 septembre 2019 : 2 réunions pour les habitants du Schaeferhof, de Loechlé, de Richardshaeuser et de Bartenheim la Chaussée.
- Le 5 novembre 2019 pour les habitants du Sud de Kembs Village

Lors de ces réunions, nos administrés ont pris connaissance du projet Rosace, des nouvelles possibilités offertes par la fibre optique, du matériel optique installé dans les habitations, des modalités pratiques du raccordement de la fibre dans chaque foyer.

Après un échange "questions, réponses" avec le représentant de Rosace et les élus présents (Région, Département, Commune), le public a pu s'entretenir directement avec les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) présents dans le hall de l'Espace Rhénan.

Ces 4 réunions fortes intéressantes ont drainé globalement environ 800 personnes.

A noter que les grands opérateurs historiques sont désormais agréés par Rosace et seront progressivement présents sur le réseau optique de Rosace.

A ce sujet, des administrés nous ont interpellé car l'opérateur Free ont procédé le dimanche à des branchements de la Fibre optique chez les particuliers ce qui les obligent à ouvrir les chambres Telecom placées sur les trottoirs.

Nous en référerons au responsable du projet Rosace afin que ces pratiques dominicales cessent.

Raccordement des bâtiments communaux au réseau fibre optique

A présent, il appartient à la commune d'entreprendre le raccordement des bâtiments communaux (mairie, écoles, Espace Rhénan, etc.) au réseau fibre optique pour bénéficier :

- des avantages dus au Très Haut Débit (vitesse)
- mise en conformité par rapport au filtrage des contenus
- de la simplification de la facturation des coûts d'abonnements et de communications téléphoniques.
- Une baisse des couts des communications
- Un opérateur unique pour la réalisation des raccordements, des branchements, de la configuration et de la maintenance future

Rosace a sélectionné des opérateurs pour les professionnels et les mairies qui sont en mesure de proposer différentes solutions à partir du réseau fibre optique posé dans les communes :

- Fibre mutualisée
- Fibre dédiée

Évidemment les couts, les garanties de service et de rétablissement ne sont pas les mêmes en fonction du type de fibre chois et peuvent facilement varier de 1 à 10.

La Commune devra lancer un appel d'offres à certains opérateurs retenus par Rosace avec des exigences en termes de fonctionnalités, de qualité de service et de facturation :

- Garantie de Temps de rétablissement obligatoire sur les accès fibre optique FTTH.
- Gestion de la qualité de service QoS sur les accès afin d'assurer une bonne qualité des communications. (la qualité de service (QoS) est la capacité à véhiculer dans de bonnes conditions un type de trafic donné, en termes de disponibilité, débit, délais de transmission, gigue, taux de perte de paquets...).
- Solution de routage automatique des appels en cas d'indisponibilité d'un site notamment la mairie.
- Service technique avec hotline.
- Routeur firewall (pare-feu) sur chaque accès pour gestion de la sécurité sur chacun des sites.
- Fourniture d'un système de filtrage de contenu Internet des écoles sans devoir passer par le firewall central de la Mairie (c'est une exigence à ne pas négliger).
- Possibilité ultérieure de rattacher à terme des écoles et des autre sites distants au système téléphonique existant AVAYA central de la mairie afin d'avoir une numérotation unifiée et de bénéficier des applications actuelles ou à venir du logiciel métier actuel.
- Passation d'un marché sur 4 ans avec facturation mensuelle prenant en compte le matériel nécessaire à cette évolution (en central et sites distants), les raccordements optiques, les up grade (release) et licences pour le matériel existant en mairie, les abonnements, les communications et la maintenance.

Inventaire de bâtiments communaux à relier au réseau fibre optique Rosace

N° d'ordre	Désignation du bâtiment	Adresse	
		Rue	lieu
1	Maison du patrimoine (ex-mairie)	59 rue du Maréchal Foch	Kembs Village
2	Bâtiment communal SP - 3e Age	25 rue de l'Europe	Kembs Village
3	Ecole élémentaire "Jean Monnet"	Rue du Ciel	Kembs Village
4	Ecole maternelle "Les Lutins"	1 rue du Stade	Kembs Village
5	Mairie (centre administratif)	5 rue de Saint-Louis	Kembs Centre
6	Espace Rhénan	2 Allée Eugène Moser	Kembs Centre
7	Atelier communal	2 Allée Eugène Moser	Kembs Centre
8	Salle polyvalente	2 Allée Eugène Moser	Kembs Centre
9	Mairie annexe	97 rue du Rhin	Kembs - Loechlé
10	ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)	10 allée des Marronniers	Kembs - Loechlé
11	Ecole élémentaire "Léonard de Vinci"	105 rue du Rhin	Kembs - Loechlé
12	Ecole maternelle "Paul Klee"	3 rue de la Promenade	Kembs - Loechlé

Il est proposé à la Commission :

- d'approuver le projet
- de lancer les procédures d'appels d'offres dans les meilleurs délais
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du budget.

2. Couverture opérateurs téléphoniques (mobiles) sur notre Commune

a) FREE

Suite à la demande du Conseil Départemental du Haut Rhin de déplacer l'antenne Free installée en 2018 au sud du stade rhénan à l'endroit où s'implantera le futur collège, des pourparlers sont en cours avec l'opérateur pour un nouvel emplacement.

Le 22 octobre 2019, une visite technique a eu lieu dans le clocher de l'église Notre Dame à Loechlé pour une éventuelle cohabitation avec les équipements installés récemment par Orange. Cette première approche a mis en évidence la complexité d'installer de nouveaux équipements notamment au niveau sécurité. Nous attendons avec impatience les résultats de leur investigation.

L'approbation récente du PLU, autorise une autre alternative quant au nouvel emplacement d'un pylône antenne en bordure de la RD 468 à proximité immédiate du Stade Rhénan.

Free étudie actuellement l'opportunité de l'une ou l'autre solution. Affaire à suivre

b) Orange

L'opérateur ORANGE a installé ses antennes dans le clocher de l'Église Notre Dame à Kembs-Loechlé :

- Fin des travaux : mi-novembre 2019
- Mise en service prévisionnelle de la 4G : mi-décembre 2019

A noter qu'Orange a prévu l'emplacement dans le clocher de l'église pour les équipements de la 5G (ils ne sont pas installés pour l'instant).

Remplacement de la flotte des téléphones mobiles de la Commune

Prévu en 2019, des nouveaux téléphones mobiles (21+1 nouveau policier) seront remplacés par Orange. Ces mobiles sont en cours de commande et seront opérationnels d'ici la fin de l'année.

3. Panneaux électroniques d'information

Le projet d'installation de Panneaux électroniques d'information en gestation depuis 2014 a enfin été concrétisé cette année. C'est l'entreprise Charvet qui a remporté le marché de 3 panneaux pour un montant total de 60 476,40 € TTC se décomposant :

- 54 140,40 € pour la fourniture et installation
- 6 336,00 € pour la maintenance sur 4 ans

Il convient de rajouter au montant de l'achat de ces panneaux, les couts de génie civil et de raccordements électriques pour un montant total de 8 163,54 € TTC. A ce jour, l'investissement de la commune pour ces 3 panneaux se chiffre à 54 140,40 + 8 163,54 soit un total de 62 303,94 €

- 3 panneaux lumineux à Leds ont été installés fin juin 2019 sur le ban communal :
- Un à l'entrée du parking du Stade Rhénan
 - Un au rond-point de l'Europe en sortie vers Sierentz
 - Un sur la place du colonel Gauvin à Loechlé

La maintenance étant offerte par Charvet pour les 2 premières années de fonctionnement, il n'y a pas lieu de prévoir une somme au budget communal 2020.

La gestion de l'affichage de ces panneaux est sous la responsabilité du maire ou de son représentant. La gestion des messages (ajouts ou suppressions) sont réalisés à la demande par :

- Chloé FAUGERAS du secrétariat du Maire pour les messages ou annonces d'ordre communal ou associatif
- Thomas FLIEG, régisseur de l'Espace Rhénan pour toutes les annonces des spectacles ou des films programmés au centre culturel

Pour info :

Statistiques d'affichage au mois d'octobre 2019 :

430 000 passages des messages, toutes manifestations confondues sur les 3 panneaux.

Exemple pour une manifestation :

Exposition avicole : 43 510 passages du message d'environ 10 secondes sur les 3 panneaux

Banderoles et autres affiches

Compte tenu de l'installation des nouveaux panneaux d'information, afin de préserver l'environnement de tout affichage sauvage et superflu qui dénaturerait le paysage, la commission propose d'éviter de poser des banderoles un peu partout pour annoncer les manifestations et conseille d'utiliser les 3 panneaux lumineux ou/et les colonnes du type "Morris" installés dans la Commune. Un courrier en ce sens sera adressé prochainement aux responsables associatifs de notre Commune

4. Installation téléphonique de la mairie

Installé en 2014 par les établissements Clemessy Telecom, le matériel AVAYA équipe la Mairie pour sa téléphonie IP et la gestion de son réseau informatique ainsi que 4 bornes Wifi.

Prévu au budget 2019, la société NXO (anciennement Clemessy) a upgradé le matériel installé à l'origine avec les révisions logicielles et de sécurité (release 9 à passer en version 10).

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au chapitre correspondant du budget 2020, la somme de 2 500 € pour le contrat de maintenance.

XI. Futur collège

Afin de répondre aux interrogations du Conseil Départemental, une petite délégation conduite par Monsieur le Maire s'est rendue le vendredi 23 août 2019 aux collèges de Village-Neuf et d'Hégenheim afin de visiter les COSEC pour mûrir notre réflexion en vue d'une éventuelle construction d'un COSEC pour le futur collège. Cet important équipement sportif pourrait être un complément utile et apprécié pour nos associations locales en soirée et durant les week-ends.

Après concertation au niveau de la municipalité et au vu des futurs besoins du collège et des associations locales, nous avons proposé au Conseil Départemental de réserver un emplacement permettant d'accueillir

une structure d'environ 2 100 m² et de réserver 50 places de parking pouvant être mutualisées avec le parking du collège.

La structure envisagée se décomposant de la manière suivante :

- Une grande salle pour multi-activités sportives (45 x 25 m)
- Une salle de gymnastique (25 x 15 m)
- 4 vestiaires, une salle pour les professeurs, des toilettes, 4 locaux de rangement. Le tout surplombé par une plateforme pouvant accueillir du public (60 x 10 m).

Reste à définir le niveau d'agrément souhaité pour les compétitions sportives pouvant être organisées.

Le 3^{ème} Comité de Pilotage concernant l'implantation du collège s'est tenu au Conseil départemental à Colmar le 25 novembre, en présence des élus et agents du CD 68, ceux de Kembs et de M. DEICHMANN (1^{er} Vice-Président de Saint-Louis Agglomération).

Un point a été effectué sur les acquisitions foncières nécessaires pour le terrain d'assise du collège et de la voirie, sur le déplacement de l'antenne Free Mobile.

Des scénarii d'implantation des infrastructures du collège ont été présentés sur deux périmètres d'emprises distincts.

Il appartient à la Commune de décider si elle souhaite mener le projet de COSEC de manière conjointe avec le CD 68 et quelle sera la forme juridique retenue pour la Maîtrise d'œuvre et les travaux de construction (groupement d'achat ou Maîtrise d'ouvrage déléguée).

Cette réponse devra intervenir en 2019 afin que le concours d'architecte puisse être lancé au 1^{er} semestre 2020.

XII. Divers

a. Achat de drapeaux

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter pour l'année 2019, la somme de 500 € pour le remplacement des drapeaux des mâts extérieurs (mairie, salle polyvalente et Espace Rhénan).

b. Défibrillateurs

En vue de se mettre en conformité avec le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, le conseil municipal a approuvé en juillet 2019 l'adhésion de notre commune au groupement d'achats de défibrillateurs initié par Saint Louis Agglomération.

Petit rappel de décret

Publics concernés : établissements recevant du public (ERP).

Objet du décret : obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, le 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4, et le 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Pour notre commune :

- Au 1^{er} janvier 2020, les bâtiments ERP classés en catégories 1 à 3 concernés :
 - La salle polyvalente
 - Le stade Rhénan
 - L'Espace Rhénan
- Au 1^{er} janvier 2021, les bâtiments ERP classés en catégories 4 concernés :
 - ALSH
 - Écoles

- Au 1^{er} janvier 2022, les bâtiments ERP classés en catégories 5 concernés :
- Maison du Patrimoine
 - Églises
 - Pfarrhüs
 - Court de Tennis
 - Local avicole
 - Hangars et dépôts pompiers

A ce jour, notre Commune compte un seul défibrillateur installé sous le préau de la salle polyvalente. Pour nous mettre en conformité avec le décret au 1^{er} janvier 2021, il nous faudrait approvisionner 5 défibrillateurs (Stade Rhénan, Espace Rhénan, ALSH, groupe scolaire de Kembs, groupe scolaire de Loechlé). Le marché initié par Saint-Louis Agglomération est en cours.

La commission propose au Conseil municipal d'inscrire au chapitre correspondant du budget 2020 un montant de 7 500 € pour l'achat de 5 défibrillateurs.

c. Autres points divers

Avant de conclure sa dernière réunion de la Commission, Jean-Paul BANDINELLI tenait à remercier tous les membres du Conseil municipal, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier. En charge, en tant qu'adjoint de la vie associative et culturelle depuis 1995, il a eu grand plaisir, sous la responsabilité de Gérard KIELWASSER, Maire de Kembs, d'initier ou d'accompagner de grands projets qui ont contribué à l'épanouissement de la vie associative locale :

- Construction de l'Espace Rhénan avec sa salle de spectacle, la nouvelle bibliothèque et le nouveau dojo
- Construction du Stade Rhénan
- Construction du 2^{ème} court couvert de tennis
- Création du Conseil Municipal des Jeunes
- Contribution à la réalisation de la Maison du Patrimoine
- Contribution à l'implantation du cinéma notamment numérique à l'Espace Rhénan
- Impulsion et création de nouvelles manifestations : soirée des associations, Noël dans l'Espace avec son petit marché de Noël, Forum des associations, Soirée d'ouverture de la saison culturelle de l'Espace Rhénan
- Coordination et suivi des réceptions du Nouvel An, des animations été.

Son plaisir a aussi été d'être à côté des associations, d'être à leur écoute notamment en assistant à leurs nombreuses assemblées générales et à leurs manifestations.

Jean-Paul BANDINELLI remercie sincèrement tous les Conseillers municipaux, les membres de la Commission et bien entendu les responsables associatifs pour leur investissement tout au long de ces nombreuses années au service du bien commun. Il souhaite aux successeurs de bien prendre soin de cette vie associative et culturelle.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h15.

Mme ROOS s'exprime sur l'emplacement des panneaux lumineux et, notamment, sur le fait que les banderoles sont davantage visibles sur le rond-point rue de l'Europe/rue de l'Artisanat que le panneau lumineux que l'automobiliste n'a pas le temps de lire.

M. KIELWASSER explique que ce site a été sélectionné du fait que c'est l'endroit où le nombre de passage de véhicules est le plus élevé.

Il est proposé d'observer les retombées des automobilistes quelques mois et de déplacer ce panneau sur un site plus statique (éventuellement sur la Place de la Maison du Patrimoine), le cas échéant.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 05 – Rapport de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 26 novembre 2019

En préambule et après avoir salué les membres présents, Mme MYOTTE, communique quelques chiffres sur les effectifs des écoles de la Commune de KEMBS.

ECOLE MATERNELLE "PAUL KLEE"

Directrice : Mme Isabelle HAESSIG.

Effectif : 4 classes, soit un total de 104 élèves (106 élèves en 2018/2019 soit 2 élèves de moins).

- 2 classes de monolingues avec 45 élèves (46 en 2018/2019)
- 2 classes bilingues avec 59 élèves (60 en 2018/2019).

Pour la prochaine rentrée, 35 élèves iront en petite section maternelle et 27 élèves iront au CP (+ 8 élèves). Il pourrait y avoir une ouverture de classe comme cette année, prévoir soit l'installation d'un bâtiment modulaire soit à l'instar de cette année, continuer avec une classe GS/CP.

ECOLE MATERNELLE "LES LUTINS"

Directrice : Mme Virginie GUTKNECHT

Effectif : 4 classes, soit un total 93 (95 élèves en 2018/2019) soit 2 élèves en moins.

- 2 classes mono/bilingues avec 41 élèves (40 élèves en 2018/2019)
- 2 classes bilingues avec 52 élèves (55 élèves en 2018/2019).

A la prochaine rentrée, il y aurait 26 élèves en petite section et 36 élèves iront au CP (- 10 élèves). Il pourrait y avoir la fermeture d'une classe monolingue.

ECOLE ELEMENTAIRE "JEAN MONNET"

Directrice : Mme Julie DUFLOT

Effectif : 7 classes, soit un total de 169 élèves (160 en 2018/2019 soit 9 élèves en plus)

- 4 classes monolingues avec 100 élèves (95 élèves en 2018/2019 soit 5 élèves en plus)
- 3 classes bilingues avec 67 élèves (65 élèves en 2018/2019).

Pour la rentrée scolaire 2020/2021 : 31 élèves iront en 6^{ème} et 36 élèves arrivent au CP (+ 5 élèves).

ECOLE ELEMENTAIRE "LEONARD DE VINCI"

Directrice : Mme Odile BASLER

Ouverture d'une classe GS / CP (8 élèves de l'école maternelle).

Effectif : 8 classes, soit un total de 189 élèves (188 élèves en 2018/2019, soit 1 élève en moins)

- 4 classes monolingues avec 100 élèves (108 élèves en 2018/2019, soit 8 élève en moins)
- 3 classes bilingues avec 89 élèves (80 élèves en 2018/2019, soit 9 élèves en plus avec 8 GS de Paul Klee).

Prévision pour la rentrée scolaire 2019/2020 : 30 élèves iront en 6^{ème} et 27 élèves arrivent au CP (- 3 élèves).

Nous avons 555 élèves dans notre Commune pour la rentrée scolaire 2019/2020 soit 6 élèves en plus (549 élèves en 2018/2019).

- 197 élèves écoles maternelles (201 en 2018/2019), soit 4 élèves en moins (8 GS de Paul Klee à l'école Léonard de Vinci)
- 358 élèves écoles élémentaires (348 élèves en 2018/2019) soit 10 élèves en plus (8 en GS/CP).

1. Budget des écoles**a) Fonctionnement**

Le montant total par élève ci-après sera reconduit pour l'année scolaire 2019/2020 et restera identique à celui attribué en 2018/2019.

Pour information, ce budget n'a pas augmenté depuis l'année scolaire 2007/2008.

BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019			
OBJET DE LA DEPENSE	COMPTE BUDGETAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE
Produits pharmaceutiques	60628	0,45 €	0,45 €
Frais d'affranchissement	6262	0,75 €	0,50 €
Cadeaux de Noël	6232	5,65 €	5,85 €
- Excursions scolaires de fin d'année - Rencontres classes vertes etc...	657361	13,30 €	8,70 €
Fournitures scolaires	6067	46,60 €	46,45 €
Maintenance parc informatique pour les 4 écoles		4,00 €	4,00 €
Investissement		8,10 €	8,10 €
Total par élève		78,85 €	74,05 €

b) Investissement

Rappel : le crédit d'investissement accordé par élève est de 8,10 €.

Les écoles ont la possibilité de reporter les crédits investissement d'une année maximum afin de permettre un investissement plus important.

Un état de ces reports fait apparaître que nos établissements disposent à ce jour des sommes suivantes pour les investissements 2019/2020 :

Jean Monnet : 8,10 € x 169 élèves = 1 368,90 € + 71,94 € report 2018/2019 soit 1 440,84 €
Léonard de Vinci : 8,10 € x 189 élèves = 1 530,90 € soit 1 530,90 €
Paul Klee : 8,10 € x 104 élèves = 842,40 € soit 842,40 €
Les Lutins : 8,10 € x 93 élèves = 753,30 € + 105,47€ report de 2018/2019 soit 858,77 €

Dépenses scolaires pour l'année 2018/2019

Ecoles élémentaires

✓ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	9 866,04 €
✓ Transport Alsace Tourisme vers la piscine	3 135,69 €
✓ Budget (partie fonctionnement) alloué par élève et par école (70,75 € x 347 élèves)	24 550,25 €
✓ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 337 élèves)	2 810,70 €
✓ ADSL + abonnement téléphonique (01/09/2017 au 31/08/2018)	2 169,23 €
✓ Droits d'entrée piscine	2 379,50 €

Montant total 44 911,41 € soit 129,43 €/élève

Ecoles maternelles

✓ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	161,02 €
✓ Budget (partie fonctionnement) alloué par élève et par école (65,95 € x 201 élèves)	13 255,95 €
✓ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 201 élèves)	1 628,10 €
✓ ADSL + abonnement téléphonique (01/09/2017 au 31/08/2018)	1 678,32 €

Montant total 16 723,39 € soit 83,20 €/élève

Transport ALSH : 38 801,85 €

Total transports : 51 964,60 € (piscine, salle polyvalente, Espace Rhénan, ALSH...)

Ne sont pas comprises dans ces dépenses, celles relatives aux frais de personnel, d'entretien des bâtiments, de chauffage, etc...

Demande des écoles :**Ecole élémentaire Jean Monnet**

- Deux ventilateurs par classe, en cas de grosses chaleurs : proposer 1 ventilateur par classe, soit 6 pièces pour essai : prévoir au budget 750 €
- Un réfrigérateur pour la salle des maîtres : La Commission propose d'acquérir un réfrigérateur lorsque celui de l'école fonctionnera plus.

Ecole élémentaire Léonard de Vinci

L'école souhaite équiper les classes avec vidéoprojecteurs avec de nouveaux ordinateurs portables (ceux de la classe mobile sont sous Windows 7 ou 8. Or, Microsoft ne va plus rechercher de mise à jour pour ce système d'exploitation).

La Commission propose à l'école de développer son projet et d'acquérir 4 tablettes si celles-ci sont adaptées au projet.

Cette école souhaiterait également mettre en place une boîte à livre dans le petit parc devant leur portail.

Le coût d'environ 300 €.

La Commission propose à la directrice de s'informer auprès des employées de la médiathèque qui a le même projet.

La boîte à livres pourrait être construite lors de la journée citoyenne, par des parents d'élèves. Le coût du matériel sera pris sur le crédit investissement.

Ecole maternelle Les Lutins

Compléter l'acquisition des vestiaires, il y a 2 ans, l'école a bénéficié de l'acquisition de 10 bancs vestiaires pour un montant de 871,04 € TTC.

La directrice souhaiterait compléter cet aménagement avec 8 vestiaires supplémentaires pour un montant de 2 440 € TTC.

La Commission propose de ne pas acquérir ce matériel dans l'immédiat. La demande pourra être reconsidérée pour le budget 2020/2021.

Ecole maternelle Paul Klee

La directrice souhaite renouveler du mobilier vieillissant avec : 8 tables réglables pour un montant de 1 029 €. Le service technique vérifiera si le mobilier est réparable.

La directrice demande également un banc avec dossier pour un montant de 186,64 € et un tapis de jeux pour un montant de 61,90 €.

Le tapis de jeux devra être acheté avec le crédit investissement. La Commission propose de budgétiser 186,64 € pour l'acquisition d'un banc avec dossier.

c) Baudriers et sous-mains

Rappel : à la rentrée scolaire, la Commune remet un baudrier et un sous-main à chaque élève qui arrive au CP ainsi qu'aux nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, qui sont conservés pour toute la durée de la scolarité. Désormais, les écoles remplacent les baudriers perdus ou abîmés, ainsi que les sous-mains.

Il reste 81 baudriers. Nous vous proposons de budgéter la somme de 480 € HT pour l'achat de 100 baudriers.

Il restait 11 sous-mains au mois de novembre, il faudrait envisager l'achat de sous-mains. Nous vous proposons de budgéter la somme de 800 € Pour l'achat de 100 sous-mains.

d) Demande de transfert de crédit

La Commune alloue 5,85 € par élève pour l'achat de cadeaux de Noël aux écoles maternelles et 5,65 € par élève aux écoles primaires.

Le Conseil municipal avait laissé la possibilité aux conseils d'écoles d'affecter ces crédits à l'organisation de spectacles offerts aux enfants à l'occasion de ces fêtes ou pour l'achat d'un cadeau collectif conservé à l'école.

Cette année :

- Les élèves de l'école maternelle Paul Klee auront des livres pour Noël
- Les élèves de l'école maternelle Les Lutins auront un spectacle à l'école : Le Jardin de Clément, le 10 janvier 2020.
- Les élèves de l'école élémentaire Jean Monnet iront voir un film à l'Espace Rhénan le jeudi 19 décembre et recevront chacun un manala.
- L'école Léonard de Vinci souhaite aussi un spectacle aux élèves, le jeudi 05 décembre à l'Espace Rhénan.

La Commission propose au Conseil municipal d'attribuer aux écoles les subventions correspondantes.

e) **Divers**

Mise à disposition d'un local à l'école élémentaire Léonard de Vinci pour la nouvelle psychologue scolaire, Mme Dina GERMANY

Ce poste est une nouvelle création pour le secteur de Kembs, Rosenau, Blotzheim et Village-Neuf. Il est intéressant pour nos écoles d'avoir une psychologue sur place.

Outre la mise à disposition de la salle, équipée (il manque encore une armoire pour ranger les dossiers), Mme Germany nous fait la demande pour l'acquisition d'un test psychométrique pour un montant d'environ 2 000 €. Nous proposons que la psychologue scolaire se rapproche de l'Inspection Académique ou de Saint Louis Agglomération.

Livrets "Mieux vivre ensemble"

Avec M. KIELWASSER, nous nous sommes rendus dans une classe de chaque école élémentaire pour offrir aux élèves le livret "Mieux vivre ensemble" et leur faire une petite présentation des différents chapitres.

La Commission propose de budgéter la somme de 200 € pour l'acquisition de 100 livrets.

Classe verte

3 classes de l'école Jean Monnet partiront en classe verte au Centre la Renardière. L'école vend des calendriers à 5 € pour diminuer les frais de participation pour les élèves.

Grève

Certains enseignants seront en grèves le jeudi 5 décembre 2019. Dans les écoles dans lesquelles 25 % des enseignants feront grèves, un service d'accueil pour les élèves sera mis en place. Les animateurs de l'ALSH assureront cet accueil.

2. **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

L'équipe de direction est composée d'une coordinatrice Petite Enfance, Caroline SACHOT depuis le 1^{er} janvier 2019, d'un directeur, Kaled BERKAT, et d'une Directrice adjointe, Amandine BEHE.

Vanessa BATTISTINI et Morgan MOINE, animateurs référents, sont chargés de faire le lien entre l'équipe de direction et les animateurs.

Au 4 novembre 2019, l'équipe se compose également de 14 animateurs, 2 personnes pour aider à midi, 1 personne (32h) pour le service et le ménage, 1 personne (28h) qui conduit le minibus et fait de l'animation, soit 23 personnes (18,68 équivalent temps plein).

Parmi les animateurs, deux personnes bénéficient de contrats aidés.

Point sur la fréquentation de l'ALSH

Mme MYOTTE communique différentes informations relatives à la fréquentation depuis le mois de janvier 2019.

Périscolaire :

En moyenne :

- 43 enfants le matin (51 en 2017/2018)
- 189 enfants à midi (175 en 2017/2018)
- 77 enfants le soir après l'école (70 en 2017/2018) :

Mercredis :

En moyenne : 53 enfants (idem en 2017/2018)

Vacances :

En moyenne :

- 18 enfants durant les vacances de Noël 2018(28 Noël 2017)
- 41 enfants durant les vacances de février 2019 (77 en 2018)
- 44 enfants durant les vacances de printemps 2019 (55 en 2018)
- 78 enfants durant le mois de juillet 2019 (73 en 2018)
- 71 enfants durant le mois d'août 2019 (61 en 2018)
- 53 enfants durant les vacances de la Toussaint 2019 (52 en 2018)

Association 1, 2, 3 Soleil

Eléonore MISSUD est la présidente de l'association depuis 2017 et Claude TIXERONT est le trésorier.

L'équipe est composée de 19 bénévoles, notamment des parents dont les enfants ne fréquentent plus le centre et des employés de l'ALSH : Kaled BERKAT, Marie-Thérèse BISSO, Christophe BOTTER et Soraya RICH.

Pour information, l'association a financé en 2018 pour les excursions et les activités des enfants :

✓ Vacances de février (Journée arts du Cirque)	464,49 €
✓ Vacances de Pâques (Cinéma)	189,00 €
✓ Vacances d'été (Nuits/tentes, piscine, sortie Fraispertuis)	1 927,77 €
✓ Camp d'été pour 15 enfants / participation des parents 50 € par enfant	1 464.39 €
✓ Vacances de la Toussaint (Cinéma)	196,00 €
✓ Rencontres avec le Pfarrhüs, Saint-Nicolas	83,40 €
✓ Fournitures pour le bricolage	143,55 €
✓ Achat de tentes supplémentaires	300,00 €
Total	4 768,60 €

A noter que la Commune verse une subvention de 2 000 € à cette association.

Les animateurs organisent aussi des soirées à thème sous couvert de l'association (soirées jeux, carnaval, escape game, olympiades). L'argent sert à financer divers projets.

a) Fonctionnement

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, le budget qui était alloué pour les enfants était le suivant :

- 3 000 € pour les activités
- 3 000 € pour les goûters et ateliers cuisine
- 200 € pour l'achat de désinfectants, gaz, sparadrap, compresses stériles.

Vu l'augmentation depuis 2 ans, du nombre d'enfants fréquentant l'ALSH, il est proposé d'augmenter de 500 € le budget pour les goûters et ateliers cuisine.

Le budget alloué proposé pour l'année 2020 sera le suivant :

- 3 000 € pour les activités
- 3 500 € pour les goûters et ateliers cuisine
- 200 € pour l'achat de désinfectants, gaz, sparadrap, compresses stériles.

b) Investissement

- Prévoir l'acquisition de 2 tables avec roulettes (pour pouvoir les déplacer) pour un montant 896 € et de 10 chaises pour un montant de 760 €
- Remplacer les ordinateurs qui sont très lents et ayant souvent des problèmes. L'ordinateur fixe a été acquis en 2010 et l'ordinateur portable de 2014.

Deux devis sont proposés par ILOOS informatique qui assure la maintenance de cet équipement.

- 1) 4 573,20 € TTC
- 2) plus puissant 4 837,20€ TTC

La Commission propose de budgéter cette somme. Des devis comparatifs seront établis.

c) Révision de la tarification des participations financières

Prix du repas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le marché public étant arrivé à son échéance, une nouvelle consultation ouverte a été lancée. Les Petites Papilles sont remplacées par l'Alsacienne de restauration suite à l'appel d'offre depuis la rentrée scolaire 2019.

Vu que le coût des repas du nouveau prestataire ne dépasse pas celui qui est appliqué actuellement, la Commission propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

Bilan financier de l'ALSH au 31 décembre 2018

Dépenses totales	780 061,86 €	782 956,52 € en 2017
Recettes totales	617 364,57 €	647 789,48 € en 2017
Déficit	162 697,19 €	135 167,04 € en 2017

Il en ressort une légère diminution des dépenses (diminution des fournitures des produits d'entretien, de bricolage, de la maintenance du matériel informatique mais augmentation des frais de transport et des frais de personnel).

Les recettes ont encore diminué en 2018. En 2017, la Commune avait perçu l'aide à la réforme des rythmes scolaires jusqu'en juin (16 650 €). Du fait du retour à la semaine de 4 jours, cette aide n'est plus versée. Les aides de la CAF ont également diminué. En 2019, les recettes devraient légèrement augmenter grâce aux aides pour les 2 contrats aidés présents toute l'année.

d) Divers

L'ALSH sera fermé du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020.

Activités de l'ALSH : cf annexe.

Atelier Alsacien du jeudi soir : cet atelier animé par Nicole HASSEL depuis 8 ans, n'a plus lieu par manque d'intérêt des enfants.

3. Ecole Municipale de Musique

Christelle STRICH exerce la fonction de Directrice de l'école de musique. Le professeur de trompette Pascal MAILLARD qui était présent depuis l'ouverture de l'école de musique en 1992, a démissionné car il n'y avait plus d'élèves. Il a été décidé de lui offrir un cadeau en guise de remerciements pour toutes ces années passées à l'école de musique.

Les effectifs à la rentrée sont les suivants :

Il y a 126 élèves inscrits (135 en 2018) dont beaucoup en éveil musical. 16 professeurs exercent.

Instruments à vent :

- Flûte traversière : 8 élèves
- Clarinettes : 4 élèves
- Cor : 2 élèves
- Saxophone : 2 élèves

Total : 16

Pour les autres instruments :

- Accordéons : 2 élèves
- Violon : 9 élèves
- Piano : 10 élèves
- Batterie : 9 élèves
- Clavier : 10 élèves
- Guitares :
 - ✓ Classique : 10 élèves
 - ✓ Musique actuelle : 9 élèves
 - ✓ Musique actuelle adultes : 6 élèves

Total : 65 élèves instrumentistes (74 en 2018)

Chant choral : 9 adultes

RAPPEL DES MANIFESTATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE :

Trois auditions ont été organisées, une à la bibliothèque et deux à l'Espace Rhénan
 L'animation musicale des maisons fleuries avec l'ensemble de guitares début 2019
 Des professeurs ont présenté leurs instruments à la classe d'éveil 2
 Lors du forum des associations début septembre, les portes ouvertes ont bien fonctionné.

Pour cette année, deux dates sont programmées à l'Espace Rhénan le 26 mars à 18h30 et le 10 juin à 18h30. Il n'y a plus de créneau disponible en décembre. Christelle STRICH propose donc de faire une audition dans le hall de l'Espace Rhénan.

Proposition, pour l'animation des maisons fleuries le 30 janvier 2020, à 19h30, Christelle STRICH propose de regrouper l'ensemble qu'elle dirige avec l'ensemble de guitares que dirige Matthieu ACKER.

Bilan financier du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Dépenses	131 823,22 €	135 045,38 € en 2017/2018
Recettes	47 584,47 €	45 699,59 € en 2017/2018

dont la participation de 10 058,00 du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace (C.D.M.C.).

Déficit d'exploitation 84 238,75 € 89 345,79 € en 2017/2018

Diminution des dépenses (en partie) par rapport à 2017/2018 : Validation de service d'un agent 9 701,21 € (Christelle STRICH a racheté ses années de non titulaire)

a) Fonctionnement

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, il nous faudra reconduire l'acquisition de quelques partitions, CD, petit matériel ainsi que les frais de raccordement du piano, pour un montant de 200 €.

Par ailleurs, il est rappelé à la Commission que l'utilisation de partitions photocopiées étant interdite, nous avons décidé d'acquérir des vignettes à apposer sur chaque page photocopiée auprès de la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique). Pour l'année 2018/2019, nous avons commandé des vignettes pour un montant de 498 € pour 106 élèves.

Une participation financière annuelle de 5 € sera demandée aux parents pour couvrir cette charge financière supplémentaire.

La Commission propose :

- d'inscrire au budget la somme de 200 € pour l'achat de participations, CD, petit matériel et frais de raccordement du piano
- de renouveler l'acquisition de vignettes
- de mettre à la charge des parents les frais de vignette à raison d'une participation annuelle de 5 €.

Depuis cette année 2019, il y a la possibilité d'acquérir auprès du CDMC, des partitions gratuitement pour un montant qui varie selon le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de musique. Pour notre école, nous pourrions bénéficier de partitions pour un montant de 700 €, moyennant une cotisation de 8 € annuelle.

b) Investissement

Lors des auditions à l'Espace Rhénan, Thomas FLIEG a beaucoup de mal à sonoriser les guitares. Pour pallier à ce problème, il est proposé d'acquérir 10 micros pincés pour un montant de 129 €

c) Révision de la tarification des participations financières

Pour répondre à l'augmentation des frais de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les participations financières de 2 % à compter de septembre 2020 (cf. tableau en annexe).

La Commission, après en avoir délibéré, propose au Conseil municipal :

- d'approuver la nouvelle tarification de l'Ecole de musique applicable à compter du 1^{er} septembre 2020.

d) Orchestre des jeunes et autres ensembles

8 adultes participent aux cours de chant choral. Il y a 12 élèves dans l'ensemble de guitare et il n'y a plus que 6 élèves dans l'orchestre junior que dirige Christelle STRICH (4 flûtes traversières, 1 cor, 1 piano), c'est pour cela qu'elle sollicite l'ensemble de guitares pour faire des animations ensemble.

Le piano en place depuis 1992 a été remplacé. Il sera vendu au plus offrant. L'offre figurera sur le site de la Commune.

4. Promotion de la langue alsacienne

La Commission au sein de Saint-Louis Agglomération est dirigée par Philippe GINDER, Maire de BRINCKHEIM, dans laquelle figure aussi la Commission jeune. La dernière réunion a eu lieu le lundi 25 novembre 2019.

La 3^{ème} édition du "Kinderfriejohr – KIFRI" sur le territoire de Saint-Louis Agglomération a eu lieu à l'Espace Rhénan à Kembs le mercredi le 5 juin 2019.

Ce fut un beau spectacle avec la participation des ALSH des alentours, beaucoup de participants. La salle était pleine. Un goûter fut offert par Saint-Louis agglomération à tous les enfants présents.

Véronique UEBERSCHLAG est désormais secondée par Fabienne RICHARD.

Elles sont très motivées pour développer et promouvoir l'alsacien auprès des enfants des 40 communes de Saint-Louis Agglomération. Elles interviennent dans les écoles, les accueils de loisirs, les crèches et les relais d'assistantes maternelles. Elles proposent également des spectacles bilingues, français/ alsaciens.

Véronique UEBERSHLAG est intervenue à l'ALSH pour la confection de petits gâteaux de Noël et a participé aux animations été au mois de juillet.

5. Crèche

Pour information, Emilie MISSAINT-LOUIS AGGLOMÉRATIONND, directrice, a communiqué les informations suivantes : 55 enfants sont accueillis dont 30 enfants en petite section et 25 en moyenne et grande section.

Dix personnes travaillent à la crèche : une directrice éducatrice de jeunes enfants, une maîtresse de maison à temps plein, une infirmière à temps plein, deux auxiliaires de puériculture à temps plein, trois agents spécialisés petite enfance à temps plein dont un en mi-temps pour congé parental (un autre agent spécialisé petite enfance la remplace jusqu'en février 2020) et un à mi-temps.

Sur l'ensemble des contrats, il y a deux contrats de DSM, un contrat Cryostar, un contrat Préfecture du Haut-Rhin, tous les autres sont en partenariat Mairie.

Le siège des Petits Chaperons Rouges nous informe que 16 enfants sont sur la liste d'attente.

25 berceaux sont loués par la Commune.

Le coût pour 2018 s'élève à 250 537,52 € (246 874,76 € en 2017).

La participation Contrat Enfance Jeunesse s'élève à 71 579,16 € (idem 2017).

Le coût réel pour la Commune est de 178 958,36 €.

6. Divers

Aucun point supplémentaire n'étant évoqué, la Commission lève sa séance à 21h20.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 06 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 2 décembre 2019

1. Autorisations d'urbanisme

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 PFEIFFER Robert, remplacement d'une lucarne par une fenêtre de toit, 5 rue du 6^{ème} R.I.C.
 MULLER Jessica, pergola, 4 rue du Bouleau
 HINDELANG Florine, pergola, 14 rue du Château d'Eau
 FELEZ Aurélie, transformation d'une porte-fenêtre en porte de garage, 51 rue des Champs
 HESS Christian, pergola, 6 rue de Geispitzen
 RAGNI Myriam, abri de jardin, 22 rue des Bergers
 SCHRENCK Florent, clôtures, 1B rue des Buissons
 MICHEL Hervé, abri de jardin, 6 rue de l'Europe
 FURTWANGLER Georges, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + terrasse, 8 rue de l'Ecureuil
 LANDRIN Sébastien, couverture d'une terrasse, 3 rue de la Forêt
 EICHLISBERGER Arnaud, abri de jardin, 10 rue des Chaumes
 TASCI Colette, pose de fenêtres de toit, 24 rue de Rosenau
 CHAVANNE Clarisse, piscine, 12 rue de la Promenade
 SCCV DU FER A CHEVAL, 3 immeubles collectifs + démolition d'une maison et annexes
 CAYUELAS Julien et MICHALAK Zuzanna, maison individuelle, 19 rue des Romains
 MAISONS EDEN, modifications diverses sur un ensemble immobilier, 28 rue des Prés
- Pour les demandes :
 - PENELLI Qirjako, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + pose d'un garde-corps, 5 rue des Ecoles : le projet ayant une hauteur supérieure à 3,00 m, un accord ne sera possible que dans le cadre d'un projet architectural commun (article UB 6.1) ou de l'établissement d'une servitude de cour commune.
 - BROGLY Jean-Paul, demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation avec garage, 2 chemin des Pêcheurs : aucune sortie n'ayant été autorisée jusqu'ici sur ce tronçon de la route départementale (absence de trottoir) la Commune demande que l'accès soit réalisé à partir du chemin des Pêcheurs.

2. Divers

./.

Aucun point supplémentaire n'étant évoqué la réunion est levée à 19h35.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 07 – Rapport de la réunion de la Commission Environnement – Espaces verts du 2 décembre 2019

1. Entretien des terrains de foot

1.1 Travaux de régénération du terrain de football en gazon synthétique de la plaine sportive

L'entretien est effectué tous les 2 ans (décompactage, dépollution, brossage). Le dernier entretien a été effectué en juin 2018 par l'entreprise SANDMASTER de STRASBOURG.

Trois entreprises ont été consultées pour l'année 2020. Il s'agit de SANDMASTER-CHEMOFORM – ID VERDE et TECHNIGAZON.

L'offre de la société SANDMASTER-CHEMOFORM, qui est la seule à avoir répondu, a été retenue pour un montant de 1 500 € TTC.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 1 500 € TTC au budget 2020.

1.2 Achat de granulats

En 2016, environ 5 tonnes de granulats avaient été répandues sur le terrain synthétique. Par an, environ 2 tonnes de granulats sont perdues lors des matchs ou lors des entretiens.

En octobre 2019, nous avons demandé aux entreprises SANDMASTER STRASBOURG – ALLGAZON STRASBOURG et DELTA GOM à NOYON des devis pour l'achat de 10 tonnes de granulats caoutchouc SBR encapsulés marrons (granulats qui ne dégagent pas d'odeur ni de chaleur), fourniture, livraison et déchargement compris (1 big bag contient 1 tonne de granulats).

Seule la société SANDMASTER a répondu, pour un montant de 9 540 € TTC (soit 795 € HT/tonne).

L'épandage des granulats ainsi que l'entretien sont à prévoir au printemps 2020, au plus tard AVRIL ou MAI AVANT que la société LABOSPORT ne procède aux tests d'essais N°R141647-A1 pour les 5 ans de notre terrain en gazon synthétique. M. BAUMANN, responsable de l'homologation des terrains, nous a rappelé l'ECHEANCE de JUIN 2020 pour réactualiser ce contrôle périodique selon le règlement de la Fédération Française de Football (FFF).

Ces tests régis par la norme EN 15330-1-FFF consistent en différentes phases et essais :

- Aspect visuel
- Mesure du remplissage
- Essais d'absorption des chocs en déformation
- Essais de rebond vertical du ballon
- Essais du roulement du ballon
- Essais de résistance rotationnelle.

M. Jean-Paul BANDINELLI, lors de sa Commission du 25 novembre 2019, nous a informés que la société LABOSPORT nous avait déjà envoyé un devis pour une visite-contrôle (déplacement compris) pour un montant de 2 748 € TTC. Cette somme a déjà été inscrite au budget 2020.

Les membres de la Commission souhaiteraient une estimation annuelle des besoins en granulats de sorte à passer commande chaque année, voir pour une estimation avec SANDMASTER. M. BANDINELLI rappelle que l'épandage des granulats devra se faire en même temps que l'entretien du terrain.

Pour 2020, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 9 540 € TTC au budget.

1.3 Travaux d'entretien et de fertilisation du terrain d'entrainement du stade de football

Nous avons un contrat d'entretien pour 3 ans (2018 à 2020) avec l'entreprise ID VERDE à MULHOUSE, pour un montant annuel de 8 384,10 € TTC. Plusieurs interventions sont réalisées au cours de l'année, à chaque saison. La tonte est effectuée par le gardien M. JACOT, l'arrosage étant automatique.

Pour 2020, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 8 400 € TTC au budget.

2. Travaux de marquage routier

Le marché à bons de commande conclu en 2017 avec l'entreprise ASR de WICKERSCHWIHR arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 14 octobre 2019. Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande, avec un maximum annuel de commande de 20 000 € HT, pour la période de 2020 à 2023. Les marquages en peinture bleue ont été rajoutés au dossier de consultation.

Six entreprises ont remis une offre. Il s'agit de : AXIMUM SAS à COLMAR ; EST SIGNALISATION à NIEDERHERGHEIM ; MARQUAGE SIGNALISATION VERTICALE à BISCHWIHR ; SIGNATURE à COLMAR ; SIGNAUX GIROD à HOERDT et France SIGNALETIQUE SERVICES à MULHOUSE.

Après analyse, l'accord-cadre est attribué à la société SIGNATURE de COLMAR avec un montant maximum annuel de commande de 20 000 € HT.

Les bons de commande seront émis chaque année en fonction de nos besoins, pour des marquages en peinture ou en résine, selon les prix figurant au bordereau des prix unitaires.

Les marquages réalisés en 2019 sont :

- Rue d'Habsheim : suite à la pose du nouveau tapis, 33 places de parking ont été retracées en peinture ainsi que tous les autres marquages sur la route, pour un montant de 2 772,36 € TTC
- Marquages voirie : 2 112,30 € TTC

- Rue de l'Artisanat : 37 places de parking en zone bleue ont été tracées, 4 panneaux "interdiction de stationner" avec les horaires ont été posés par la société INOTECHNA pour un montant de 1 086,12 € TTC
Marquage de places handicapées avec pictogramme PMR pour un montant de 348 € TTC.
Soit un total de 6 318,78 € TTC pour environ 130 m² (pour les stops, les cédez le passage) et 325 ml (pour les passages piétons), sans oublier les zones bleues rue de l'artisanat.

M. SCHACHER Francis fait remarquer qu'il serait utile de rafraîchir le marquage du parking rue du Rhin.

Pour 2020, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 7 000 € TTC au budget.

3. Panneaux routiers – Panneaux de police

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs panneaux et plaques de rues auprès de la société INOTECHNA :

- Rue des Acacias :
1 panneau de police "STOP" de 800 mm pour 125,53 € TTC + les colliers pour 36 € TTC
1 marquage au sol ligne blanche 9 m x 0,50 mm soit 140,40 € TTC
Soit un total de 301,93 € TTC
- Impasse des Cigognes et Impasse de l'Ecluse :
2 plaques de rues avec écusson de Kembs pour un montant de 439,06 € TTC
- Chemin de Geispitzen :
Remplacement d'un panneau "interdiction de stationner" et d'un panneau "interdit aux voitures – motos" pour un montant de 204 € TTC
- Rue de la Paix :
Acquisition d'un panneau de police "STOP" pour un montant de 125,53 € TTC + les colliers pour un montant de 36 € TTC
Soit un total de 1 408,45 € TTC.

4. Restauration du monument funéraire du Soldat Georges PÉRIOT

Lors de la journée citoyenne en 2019, des travaux de restauration de ce monument avaient été entrepris par les bénévoles, en présence de 2 membres de la Société d'Histoire de KEMBS.

Plusieurs journées ont été nécessaires pour : démontage intégral du monument puis remontage après réparation de certaines pièces en mauvais état, mise en peinture, maçonnerie, engazonnement.

Un grand merci à MM. Claude GIRARDI, Claude BIECHY, Eric LEPROTTI et Pierre SEVERAC pour le travail accompli.

Le remplacement de la photo en porcelaine (portrait du soldat), de forme ovale 11 cm x 15 cm noire avec un liseré doré à l'identique de l'ancienne a été commandée auprès de REGIO FUNERAIRES à BARTENHEIM pour la somme de 114 € TTC.

Pour finir, du concassé rouge foncé, acheté chez FUCHS DISTRIBUTION à SIERENTZ pour la somme de 79,20 € TTC, a été posé.

Le coût total de la restauration s'élève à 193,20 € TTC.

5. Achat de sapins de Noël et dons de sapins des habitants

Chaque année, la Commune commande environ 37 sapins de Noël de différentes tailles. Les épicéas ayant souffert de la sécheresse, seuls des sapins Nordmann ont été commandés, pour l'extérieur et pour l'intérieur.

La quantité peut varier en fonction des sapins offerts par les habitants (rappel : hauteur maximum de 8 m). Ces sapins sont coupés et transportés par nos agents communaux. En 2018, 34 sapins ont été commandés chez HORTICULTURE GUYOT à BANTZENHEIM pour la somme de 1 470 € et 3 grands sapins ont été offerts par des Kembois.

Pour Noël 2019, 35 sapins ont été commandés chez GUYOT pour la somme de 1 604 € TTC (1 grand sapin de 6-7 m nous a été offert).

Pour 2020, la commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 1 600 € au budget.

6. Fleurissement de la Commune

Un accord-cadre a été conclu avec HORTICULTURE GUYOT pour la période de 2018 à 2021, avec un montant maximum annuel de commandes de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.

Cet accord-cadre comprend notamment :

- Fourniture et livraison de plantes annuelles pour le fleurissement communal été – automne
- Fourniture et livraison de végétaux pour l'aménagement d'espaces verts
- Fourniture et livraison de 50 à 55 corbeilles garnies pour les grands anniversaires
- Fourniture et livraison de bouquets de fleurs coupées pour différentes occasions
- Fourniture et livraison de gerbes commémoratives
- Fourniture et livraison de bacs déjà plantés pour les vœux du Maire
- Fourniture et livraison de sapins de Noël
- Bons d'achats offerts aux lauréats des maisons fleuries.

6.1 Fleurissement estival 2019

Coût du fleurissement estival : 4 202,60 € TTC pour 185 bacs, 85 demie-vasques suspendues, 133 jardinières ainsi que les massifs.

6.2 Fleurissement automnal 2019

Des pensées, callunes, chrysanthèmes, petits conifères, giroflées et bulbes ont été commandés pour la somme de 690,54 € TTC. La plantation a été effectuée par nos agents communaux. L'achat de 18 sacs de terreau de 70 l a été nécessaire pour un montant de 152,46 € TTC, le stock de terreau ayant été utilisé pour le fleurissement estival.

6.3 Achat et remplacement de plantes / végétaux

- 2 grands arbres pour la rue du 19^{ème} BCP ainsi que 50 petits fusains pour la somme de 295 € TTC
- Achat de différents petits végétaux/plantes pour l'aménagement d'un nouveau massif lors de la journée citoyenne pour la somme de 109,02€ TTC.

6.4 Commande de gerbes commémoratives – corbeilles garnies pour les grands anniversaires – bouquets de fleurs coupées, décorations florales pour les vœux du Maire

- 5 gerbes commémoratives ont été commandées à 50 € TTC l'unité
- 7 bouquets à 27,50 € TTC l'unité : 2 bouquets pour départ à la retraite – 1 pour le collège de Rixheim – 4 pour la Trésorerie d'Ottmarsheim
- 1 arrangement pour l'ouverture du restaurant O'Berges du Canal à 42 € TTC
- Vœux du Maire : 1 arrangement pupitre – 4 arrangements de table – 2 bouquets pour un montant total de 185 € TTC
- Bons d'achats offerts aux lauréats des maisons fleuries pour un total de 850 €
- Corbeilles grands anniversaires : 30 corbeilles ont été offertes de janvier à septembre et 12 d'octobre à décembre, soit un total de 2 100 € TTC.

Toutes ces sommes sont engagées, soit 10 618 € TTC.

7. Balayage mécanisé de la voirie communale

Un marché a été conclu avec la Société AFC BALAYAGE à MULHOUSE pour la période de 2018 à 2020. Le marché comprend 6 passages par an, pour un montant annuel de 6 534 € TTC soit 1 089 € TTC par passage.

La Société AFC BALAYAGE intervient aussi dans le cadre de son marché après le Carnaval pour le balayage des rues empruntées par la cavalcade, pour un coût de 1 116,74 € TTC qui comprend l'évacuation des déchets.

En 2018, le montant était de 635,80 € TTC. La différence est due par la quantité de déchets à ramasser (davantage de gobelets, de confettis, de lamelles de papier provenant de destructeurs de documents, lamelles qui ont bouché les tuyaux).

8. Entretien des aires de jeux et des abris bus

Nous avons dans notre Commune 14 aires de jeux (ALSH, skate-park et écoles comprises). Chaque année, toutes les aires de jeux sont contrôlées par Mme ROSSE et M. SCHACHER qui relèvent les petits travaux à effectuer par les agents communaux avant le passage réglementaire de la société SOCOTEC de MULHOUSE. Après vérification, SOCOTEC nous délivre un rapport détaillé avec photos à l'appui.

Le coût de la vérification réglementaire s'élève à 833,54 € TTC :

- 648,10 € TTC pour les aires de jeux
- 185,44 € TTC pour le skate-park.

Eric LEPROTTI indique que l'aire de jeux qui se situe rue des Champs semble laissée à l'abandon.

La commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 1 000 €. Les membres de la commission proposent également de prévoir le remplacement de certains jeux de l'école maternelle sur le compte "études".

Les abris bus ont été nettoyés ainsi que les vitres. Les assises dégradées ont été repeintes et un traitement antirouille effectué. Ces travaux pourraient être effectués lors de la journée citoyenne.

9. Achats pour la voirie

9.1 Disques de stationnement "zone bleue"

Suite à la création de zones bleues rue de l'Artisanat, la Commune a distribué aux familles kembsoises 4 000 disques de stationnement personnalisés au logo de Kembs, qui ont été imprimés par WILO DESIGN à KEMBS pour la somme de 2 769,60 € TTC.

9.2 Sachets pour les bornes canines

4 000 sachets pour les bornes canines pour l'hygiène des espaces verts ont été achetés auprès de PACKEMBAL SAS à EPINAY-SUR-ORGE pour la somme de 272,40 € TTC.

Il a été prévu de vérifier si les sachets sont biodégradables.

9.3 Mulch (écorces) pour les massifs communaux

Tous les 2 ans environ, la Commune achète 70 m³ de mulch en vrac pour les différents massifs communaux pour un coût de 2 226 € TTC chez TRANS-PROMOBOIS à DOMFAING.

10. Sécurisation routière – pose de miroirs de sécurité antigivre

Pour répondre aux attentes des usagers, la Commune a décidé de sécuriser :

- La sortie rue des Romains sur la rue du Maréchal Foch : installation d'un miroir de sécurité antigivre pour la somme de 1 526,66 € TTC (mât d'acier + accessoires compris)
- La montée de la rue du Moulin sur la rue du Rhin : remplacement du miroir existant, pour la somme de 908,86 € TTC (mât déjà en place)

Soit un total de 2 435,52 € TTC pour les 2 miroirs auprès d'INOTECHNA.

11. Concours – Palmarès

11.1 Maisons fleuries

Comme chaque année, Christiane ROSSE arpente toutes les rues de la Commune pour prendre des photos qui serviront au diaporama projeté lors de la soirée du Palmarès qui aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à l'Espace Rhénan.

Le jury communal, composé d'un membre du Conseil des Sages, un ou deux jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et de deux membres du Conseil municipal, a effectué une première sélection le jeudi 8 août 2019.

Christiane ROSSE remercie à nouveau Francis SCHACHER pour sa grande disponibilité.

Pour mémoire : les 850 € pour les bons d'achats/maisons fleuries sont inclus dans l'accord-cadre de fourniture de plantes.

11.2 Illuminations de Noël et décors de jour

Comme pour les maisons fleuries, des photos sont prises. Pour les décors de jour (sur inscriptions seulement) et à la tombée de la nuit pour toutes les illuminations, sans inscription.

Le jeudi 12 décembre 2019 à partir de 14 H, un jury communal jugera les décors de jour et vers 18 H, pour les illuminations de Noël.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2020 les sommes de :

- Achat de cadeaux pour une valeur de 650 € pour les décors et illuminations de Noël
- 200 € pour la petite réception (boissons non comprises, prises sur le stock de la Commune)
- Forfait boisson 80 €.

Pour mémoire, les bons d'achat pour les maisons fleuries pour un montant total de 850 € sont inclus dans l'accord-cadre de fourniture de plantes.

12. Opération Haut-Rhin propre

Cette opération annuelle est organisée par le Conseil Départemental en collaboration avec Saint-Louis Agglomération, qui fournit les affiches, les sacs, les gants et qui mets à disposition les bennes à la déchetterie.

Cette année, cette opération a eu lieu le samedi 30 mars. Elle sera organisée en 2020 le samedi 4 avril.

En 2019, cette opération a mobilisé 180 participants environ. Tous ne sont pas restés pour le repas (soupe de lentilles) offert par la Commune qui a pris l'achat des ingrédients en charge, ainsi que l'apéritif, les desserts et gâteaux. Les boissons ont été prises sur le stock de la Commune.

Pour 2020, la Commission souhaite rechercher une association qui prendrait en charge la préparation des repas.

En ce qui concerne le budget 2020, la Commission propose d'inscrire la somme de 700 € pour les repas. Le forfait boisson est de 300 €.

13. Journée citoyenne

Le samedi 18 mai 2019 a eu lieu la journée citoyenne. Elle a mobilisé environ 50 bénévoles (agents communaux compris).

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Peinture (suite) du pont à Kembs-Loechlé
- Aménagement d'un nouveau massif en direction de Sierentz – coût des différents végétaux/plantes 109,02 € TTC
- Désherbage dans les cimetières
- Monument du soldat Georges PÉRIOT
- Plantation des bacs communaux et des massifs avec les fleurs estivales
- Matérialisation de places de parking devant l'école Léonard de Vinci
- Bancs communaux : lasure
- Réaménagement de deux massifs sur le parking de la salle polyvalente.

Cette journée était conviviale, une bonne ambiance y a régné. La Commune a offert un petit repas aux bénévoles (grillades – salades et desserts) pour un coût de 213,99 € TTC, boissons non comprises.

Cette opération sera reconduite en 2020, le samedi 16 mai.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 300 € au budget. Le forfait boisson est de 80 €.

14. Divers

Pour information, les composteurs en bois mis à disposition par Saint-Louis Agglomération depuis 3 ans dans les deux cimetières ont été vidés et démontés cet automne. Le tri (emballages, fleurs synthétiques, pots plastique, fleurs et plantes - pas de sapins car non compostables) n'a pas été respecté. Ces composteurs sont stockés aux ateliers.

Au printemps 2020, un ou deux composteurs seront au camping (selon accord avec Saint-Louis Agglomération et M. REVEILLON) et éventuellement un chez les Colibris.

Mme Rachel LANG fait remarquer que les arbres qui se trouvent le long du canal devraient être taillés.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 21h20.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 08 – Engagement de jeunes temporaires durant les vacances

Au cours de la période des vacances estivales, certains travaux effectués en régie par les ouvriers communaux prennent du retard en raison des absences pour congés annuels.

Depuis de nombreuses années, afin de pallier ces absences qui perturbent le service, de jeunes temporaires de KEMBS âgés de 16 ans et plus sont recrutés pour une période de quatre semaines chacun. Ils assistent les ouvriers communaux dans l'exécution de tâches courantes.

Les modalités de recrutement ont été fixées par délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2001.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le principe d'engagement de jeunes temporaires en 2020. Cependant, au vu de la politique de réduction de la masse salariale, il propose aux conseillers d'embaucher moins de 10 jeunes si les besoins de services le justifient.

Le Conseil municipal :

- autorise l'engagement de jeunes temporaires durant les mois de juillet et août 2020, selon les besoins de services et dans la limite de 10 personnes
- rappelle les critères d'engagements fixés par la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2001 :
 - les jeunes ne passeront qu'une seule fois dans le service technique
 - seules les candidatures des jeunes de 16, 17 et 18 ans seront retenues
 - en cas de difficulté de recrutement, une liste d'attente sera établie et exceptionnellement une même personne pourrait bénéficier d'un second passage dans le service (mais sur deux années consécutives) et à condition qu'elle réponde aux critères d'âge initialement fixés
 - si le nombre de candidats est supérieur à 10, un tirage au sort sera organisé. Dans ce cas, seuls les candidats présents ou valablement excusés et représentés pourront participer au tirage au sort.
- fixe la rémunération des jeunes employés saisonniers concernés en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique
- dit que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux chapitres correspondants du budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents à intervenir.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 09 – Protection sociale complémentaire des agents communaux Montants de la participation communale

Monsieur le Maire rappelle que les montants avaient été augmentés de 5 % en 2018. Pour 2020, il propose de maintenir les montants de 2019.

Ainsi, le forfait versé par la Commune s'élèverait à 16 € par mois pour le risque prévoyance.

Pour le risque santé, les montants de la participation mensuelle seraient les suivants :

	Agent seul	Agent seul avec enfants	Couple	Couple avec enfants
Santé régime général	42 €	53 €	63 €	74 €
Santé régime local	25 €	32 €	38 €	44 €

M. le Maire rappelle que le montant de la participation communale ne peut excéder le montant dû par l'agent pour chaque risque.

A titre d'information, l'estimation du coût sur l'année 2019 est de 26 468,78 € pour 46 agents adhérents pour le risque santé et de 5 609,38 € pour 33 agents adhérents pour le risque prévoyance.

Vu l'avis favorable des deux collègues du Comité Technique en date du 3 décembre 2019,

il est proposé au Conseil municipal,

- d'approuver les montants de la participation communale pour la protection sociale complémentaire des agents tels que présentés ci-dessus pour l'année 2020
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Modification du tableau des effectifs

1) Suppression de postes

M. le Maire propose de supprimer plusieurs postes qui ne sont plus occupés et n'ont plus de raison d'être inscrits au tableau des effectifs. Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (22/35^e), d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (21/35^e), d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (13/20^e), d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2,5/20^e), d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1/20^e), d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (0,5/20^e), d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Lors de sa séance du 3 décembre 2019, le Comité Technique a émis un avis favorable pour la suppression de ces postes.

2) Création d'un poste

Afin de respecter les normes d'encadrement pour l'accueil des mineurs, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^e) pour l'ALSH 1, 2, 3 Soleil à compter du 1^{er} janvier 2020. L'agent occupant ce poste exercera la mission d'animateur. Il sera chargé de l'accueil des enfants, de l'accompagnement des enfants entre l'ALSH et les écoles, de la préparation et l'encadrement de séances d'animation, du service des repas et de l'entretien des locaux.

3) Modification de temps de travail d'un poste

M. le Maire propose de diminuer le temps de travail d'un adjoint technique de 21h à 13h à compter du 1^{er} janvier 2020, suite à la demande de l'agent occupant ce poste.

Considérant que la modification est supérieure à 10 % du temps de travail, le Comité Technique doit être consulté. Lors de la séance du 5 septembre 2019, le Comité Technique a décidé de donner délégation au Président du Comité Technique pour rendre les avis concernant les modifications de durée hebdomadaire de travail lorsque les agents ont donné un avis favorable à la modification. M. le Maire, Président du Comité Technique, a donné un avis favorable pour cette modification.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ce poste est assimilée à la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (21/35^e) et à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (13/35^e).

Par conséquent,

il est proposé au Conseil municipal,

- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (22/35^e) à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (21/35^e) à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (13/20^e) à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2,5/20^e) à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1/20^e) à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (0,5/20^e) à compter du 17 décembre 2019
- de supprimer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 17 décembre 2019
- de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2020
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (21/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2020
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (13/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2020
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	2	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	0	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	4	3	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3 2	1	Temps complet
7	Adjoint administratif	2 1	0	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien	1	0	Temps complet
11	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise	3	2	Temps complet
13	Agent de maîtrise	1	1	TNC 20/35
14	Adjoint technique principal 1e classe	1	0	Temps complet
15	Adjoint technique principal 2e classe	4	4	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 22/35
17	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 21/35
18	Adjoint technique principal 2 classe	1	1	TNC 10,5/35
19	Adjoint technique	11	10	Temps complet
20	Adjoint technique Poste supprimé à/c 1.01.2020	0	0	TNC 21/35
21	Adjoint technique Poste créé à/c 1.01.2020	1	1	TNC 13/35
22	Adjoint technique	1 0	0	TNC 22/35

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE TECHNIQUE				
23	Adjoint technique	1 0	0	TNC 21/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
25	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35
26	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
27	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
28	Brigadier-chef principal de police	2	1	Temps complet
29	Gardien-brigadier de police	1	1	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
30	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
31	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
32	Adjoint du patrimoine	1	1	Temps complet
33	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
34	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1	TNC 13/20
35	Assistant d'enseignement artistique	1 0	0	TNC 13/20
36	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 5/20
37	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
FILIERE CULTURELLE				
38	Assistant d'enseignement artistique	2	2	TNC 3,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1 0	0	TNC 2,5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 2/20
42	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1,5/20
43	Assistant d'enseignement artistique	1 0	0	TNC 1/20
44	Assistant d'enseignement artistique	1 0	0	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
45	ATSEM principal de 1e classe	1 0	0	Temps complet
46	ATSEM principal de 1e classe	1	1	TNC 31,5/35 (90 %)
47	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
48	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
49	ATSEM principal de 2e classe	3	3	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
50	Animateur principal 2e classe	1	1	Temps complet
51	Adjoint d'animation principal 2e classe	3	3	Temps complet
52	Adjoint d'animation	8	6	Temps complet
53	Adjoint d'animation 1 poste créé à/c 1.01.2020	2	1	TNC 28/35
54	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		85	66	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 11 – Budget supplémentaire - budget annexe service de l'eau 2019

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement des crédits votés au budget annexe.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019, il convient de procéder à divers ajustements en dépenses et recettes, présentés dans le document ci-joint.

L'équilibre général du budget supplémentaire se présente comme suit :

Recettes de fonctionnement	10 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	10 000,00 €
Recettes d'investissement	422,00 €
Dépenses d'investissement	422,00 €

Après l'exposé de M. TIXERONT, ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 12 – Décision budgétaire modificative - Budget principal 2019

M. le Maire donne la parole à M. TIXERONT.

- a) Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal 2019, il y a lieu de procéder à l'ajustement suivant à la section investissement :

Chapitres	Dépense	Recette
20422 – Subventions d'équipement personnes de droit privé	1 250 €	
2115 - terrains bâtis	40 000 €	
020 - Dépenses imprévues	55 350 €	
024 – Produit des cessions d'immobilisations		96 600 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la décision budgétaire modificative
 - d'inscrire les ajustements aux comptes au budget primitif de la Commune de Kembs pour l'année 2019.
- b) Il a été procédé à un certificat administratif afin de prélever 15 000 € sur le compte dépenses imprévues en section fonctionnement (022) d'un montant de 15 000 € afin d'abonder le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Cette décision est portée à la connaissance des Conseillers.

Point 13 – Subvention d'équipement - Conseil de Fabrique Eglise Notre Dame Kembs Loechlé

M. le Maire expose :

Le Président du Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre Dame sollicite la Commune en vue de l'obtention d'une aide au financement de l'éclairage du Chœur de l'Eglise.

Le coût de l'opération s'élève à 2 422 € TTC pour la mise en place de 8 projecteurs à LED.

Il est proposé de participer financièrement à l'opération pour un montant de 1 250 €.

M. THOMA souhaiterait que la Commune, étant propriétaire des églises, finance totalement les investissements qui y sont réalisés.

Une large discussion s'en suit sur le droit local, le financement des Conseils de Fabrique, les us et coutumes et le Droit.

M. KIELWASSER explique également l'importance que revêt la bonne collaboration avec les associations de la Commune, le fait de les soutenir et de les laisser participer aux divers financements de leurs besoins est primordial. Il relève le constat effectué sur le fait que les associations de la Cité font preuve d'un dynamisme indispensable à sa vie et que leur gestion est saine.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le versement d'une subvention d'équipement pour un montant de 1 250 € au Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre Dame à Kembs Loechlé
- d'inscrire la dépense au compte correspondant du budget de la Commune de Kembs pour l'année 2019.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 14 – Demande de subvention de la Commune du Teil

M. le Maire expose :

Le 11 novembre la Ville du Teil dans l'Ardèche a été l'épicentre d'un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter. De nombreux édifices publics ont été détruits ou fortement endommagés, des centaines d'habitations inhabitables.

Dans cette commune de 8 450 habitants, durement touchée par les secousses, les dégâts sont colossaux. Selon bilan établi par la municipalité de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville et près de 900 habitations sont touchées.

M. le Maire de Teil a lancé un appel à la solidarité afin d'obtenir un soutien financier de la part des Communes et Intercommunalités françaises.

La Commune de Kembs souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité, le montant de la subvention proposée est de 1 000 €.

M. THOMA propose 2 000 €. Cette proposition n'est pas retenue.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à verser une subvention de 1 000 € à la Commune du Teil
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision
- d'inscrire la dépense au chapitre correspondant du budget.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 15 – Subvention de fonctionnement accordée à l'association CARITAS

M. le Maire expose :

La Présidente de l'association CARITAS de Blotzheim informe la municipalité que l'association a accordé son aide à plusieurs familles domiciliées à Kembs par le biais de colis alimentaires et appuis financiers divers. Elle sollicite un soutien à la Commune dans le cadre de leur activité.

M. THOMA estime que la somme est trop peu importante. Néanmoins, le montant proposé demeure 150 €.

Reconnaissant le travail accompli par l'association CARITAS, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à verser une subvention de 150 € à l'association CARITAS Blotzheim
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision
- d'inscrire la dépense au chapitre correspondant du budget.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 16 – Subvention pour les jeunes adhérents à l'Association du COMITE DE CARNAVAL de Kembs

M. le Maire expose :

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission de vie associative du 26 novembre 2018, a proposé d'accorder une somme de 8 € par jeune adhérent aux associations non sportives de la Commune. Le Conseil municipal du 17 décembre 2018 a validé cette proposition. Le COMITE DE CARNAVAL de Kembs compte dans son association 36 jeunes membres pour l'année 2019.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 288 € à l'association du COMITE DE CARNAVAL de Kembs correspondant aux 8 € pour les 36 jeunes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser la subvention à cette association locale
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2019.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 17 – Demande de subventions – Etablissements scolaires

A. Collège Don Bosco

M. le Maire expose :

Le collège Don Bosco de Landser a décidé d'organiser :

- pour le niveau des 3^{ème} Prépa métiers, un séjour à Paris du 18 au 20 décembre 2019 inclus. Deux élèves de la Commune, scolarisés dans les classes de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives
- pour le niveau des 4^{ème}, un séjour à Toulouse du 10 au 14 février 2020 inclus. Dix élèves de la Commune, scolarisés dans les classes de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives
- pour le niveau des 6^{ème} Bilingue, un échange avec les correspondants à Hechingen en Allemagne du 23 au 25 mars 2020 inclus. Trois élèves de la Commune, scolarisés dans les classes de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives
- pour le niveau des 5^{ème}, des classes transplantées à CERNIEBAUD dans le Jura du 10 au 13 mai 2020 inclus et du 13 au 16 mai 2020 inclus. Dix élèves de la Commune, scolarisés dans les classes de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives
- pour le niveau des 3^{ème}, un séjour linguistique à Londres du 11 au 15 mai inclus. Deux élèves de la Commune, scolarisés dans les classes de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives.

Le collège souhaite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

M. THOMA propose de ne pas soutenir les élèves allant en institutions privées et de financer davantage les élèves plus nécessiteux. L'assemblée rétorque que certains parents non aisés envoient leurs enfants dans l'enseignement privé par choix et qu'ils méritent l'aide la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6 € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à 21 voix POUR et une voix CONTRE.

B. Collège Gérard de Nerval

M. le Maire expose :

Le collège Gérard de Nerval de Village-Neuf a décidé d'organiser pour le niveau des 5^{ème}, un séjour pédagogique en Italie du 4 au 9 avril 2020 inclus. Dix élèves de la Commune, scolarisés dans les classes de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives.

Le collège souhaite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6 € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

C. Collège Georges FORLEN

M. le Maire expose :

Le collège Georges Forlen de Saint-Louis a décidé d'organiser, des voyages scolaires à METABIEF du 3 au 7 février 2020 inclus. Trois élèves de la Commune, scolarisés de cet établissement, peuvent bénéficier de ces actions éducatives.

Le collège souhaite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6 € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 18 – Cession d'anciens instruments de l'école de musique

M. le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22

CONSIDERANT l'état et l'âge des instruments de musique suivants :

- 1 piano droit
 - 2 clarinettes
 - 3 flûtes traversières
- dont la date d'acquisition remonte à plus de 20 années

il est proposé de céder ces instruments.

La Commune effectuera une proposition d'acquisition par affichage à l'Ecole de musique et sur le site internet de la Commune afin de proposer l'acquisition de ces instruments par le biais d'offres sous pli.

Le plus offrant se verra attribuer l'instrument sollicité.

La recette des ventes sera portée au chapitre correspondant budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre en vente les instruments suivants : 1 piano droit, 2 clarinettes, 3 flûtes traversières
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 19 – Demande d'acquisition de propriétés communales rue du Ruisseau

M. le Maire expose :

Lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2019, les membres avaient approuvé, à l'unanimité, la session d'une partie des terrains appartenant à la Commune situés dans le secteur "BANNWARTSMATTEN" à KEMBS.

La Société TERRE ET DEVELOPPEMENT de Lutterbach envisage de réaliser un lotissement nommé "Rue du Ruisseau" suite à l'obtention d'un permis d'aménager le 8 avril 2019 avec une modification 20 septembre 2019.

Dans le périmètre de ce projet, sont incluses une partie des parcelles communales suivantes :

- | | | | |
|---|------------|------|---------------------------------------|
| - | Section 41 | n° 6 | d'une contenance totale de 18,84 ares |
| - | Section 41 | n° 7 | d'une contenance totale de 35,57 ares |

Le total compris dans le périmètre de l'opération s'élève à 46,94 ares, que le promoteur souhaite acquérir au prix de 4 000 € l'are.

La valorisation du terrain communal mis à disposition s'élève à 187 760 €.

Une demande d'évaluation a été effectuée au Pôle d'évaluation domaniale en date du 24 septembre 2019, l'avis n'ayant pas été rendu dans le délai requis, il est réputé donné.

Par ailleurs, la Commune avait souhaité acquérir par dation un terrain viabilisé d'une contenance de 6,9 ares dans le but d'effectuer un échange avec les propriétaires de la parcelle située le long du chemin rural afin de l'élargir pour créer un accès au futur collège implanté au NEUWEG. Cette opération est annulée.

Ainsi, Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la cession à la société TERRE ET DEVELOPPEMENT de Lutterbach des parcelles communales susvisées, aux conditions ci-dessous :
 - ✓ Prix de vente : l'ensemble des propriétés communales précitées au prix de 187 760 € (4 000 € l'are)
 - ✓ Etablissement de l'acte authentique et paiement après obtention de l'arrêté de lotir purgé de tous recours
 - ✓ Prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais (géomètre, notaire, indemnité de perte d'exploitation et de fumure, etc...)
 - ✓ Durée de l'engagement de la Commune : 1 an
- d'imputer la recette de 187 760 € au chapitre correspondant du budget
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ces opérations.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 20 – Demande d'acquisition d'une propriété communale secteur WILDGARTEN

La Société TOPAZE PROMOTION de ENTZHEIM envisage d'urbaniser un terrain situé dans le lieu-dit WILDGARTEN. Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 novembre 2019 prévoit dans ses Orientations d'Aménagement et de Programmation que ce terrain soit dédié à la production exclusive de logements locatifs sociaux entrant dans le quota de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Le périmètre de ce projet a pour terrain d'assise la parcelle communale cadastrée comme suit :

Section 16	n° 145	106,25 ares
------------	--------	-------------

que le porteur du projet souhaite acquérir au prix de 365 000 € NET HT vendeur (soit 3 435,294 € l'are).

Le futur acquéreur mentionne les conditions suspensives à savoir :

- condition suspensive à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme définitive pour la réalisation d'un projet immobilier à destination de logements d'une contenance de 3 600 m² Surface de Plancher minimum représentant au minimum 45 logements entrant dans le quota de la réglementation SRU
- condition suspensive de sol excluant la réalisation de fondations spéciales
- condition suspensive relative à la pollution (état sanitaire conforme à un usage de logements)
- condition suspensive d'archéologie (diagnostic autorisé)
- condition suspensive d'obtention d'un accès piéton au travers de la parcelle n° 213 section 16.

Une demande d'estimation a été effectuée au Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances.

M. THOMA souhaite que le prix du terrain à l'are soit plus élevé étant donné le fait que les bailleurs sociaux sont subventionnés. Cette proposition n'est pas retenue.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la cession à la société TOPAZE PROMOTION de la parcelle communale susvisée, aux conditions ci-dessous :
 - ✓ Prix de vente
L'ensemble des propriétés communales précitées au prix de 365 000 € sous réserve d'accord du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances
 - ✓ Durée de l'engagement de la Commune : 17 mois
 - ✓ Prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais (géomètre, notaire, indemnité de perte d'exploitation et de fumure, etc...)
- d'imputer la recette au chapitre correspondant du budget
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette opération.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 21 – Acquisition par la Commune d'une parcelle en vue de l'élargissement de la voie d'accès à destination du futur Collège implanté au lieu-dit NEUWEG

M. le Maire expose :

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 juillet 2019, les membres ont approuvé à l'unanimité le principe d'une négociation à l'amiable afin d'acquérir l'emprise nécessaire à l'élargissement du chemin d'exploitation (projet d'emplacement réservé n° 7 au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 novembre 2019), notamment.

L'objectif de cette négociation était de trouver une solution en vue d'élargir le chemin d'exploitation, afin d'accéder au futur collège implanté sur le secteur. Ce chemin a une emprise actuelle de 8 mètres, l'emprise nécessaire pour créer une voirie permettant la circulation des bus, l'implantation d'une bande verte entre la future piste cyclable et le trottoir est de 15 mètres.

Les propriétaires de la parcelle dans le secteur du NEUWEG cadastrée comme suit :

Section 40 n° 19 d'une contenance de 54,17 ares

ont accepté de céder le bien pour un montant de 135 425 € soit 2 500 € l'are.

Une demande d'estimation de la valeur avait été effectuée en mars 2019 au Pôle d'évaluation domaniale, qui a indiqué que l'avis était hors champ réglementaire car le projet d'acquisition est inférieur à 180 000 €. Néanmoins, une fourchette a été indiquée pour ce type de terrain et le prix d'acquisition est compris dans cette fourchette.

La partie du terrain destinée à l'élargissement de la voirie sera versée au domaine public, la différence sera inscrite au domaine privé communal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la totalité de la parcelle d'une contenance de 54,17 ares au prix d'achat de 135 425 €
- de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 22 – Transfert de domaine public entre la Commune de Kembs et Saint-Louis Agglomération de la section Est de la rue Paul Bader à Kembs

M. le Maire expose :

Saint-Louis Agglomération (SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION) détient la compétence « aménagement de voiries d'intérêt communautaire » et projette, à ce titre, de déclarer d'intérêt communautaire, par délibération à venir du 18 décembre 2019, la section Est de la rue Paul Bader à Kembs.

Ce tronçon dessert en effet quasi-exclusivement des équipements relevant de sa gestion (Port de Plaisance) et des terrains dont elle a la propriété et qu'elle a donnés en location pour l'établissement d'un camping. De même, cette section de la rue débouche sur la route dite « route du SIPES » qui relève également de la compétence de SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.

Le principe en cas de compétence transférée est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence. C'est ainsi que la voirie de la section Est de la rue Bader, que SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION souhaite aménager au titre de sa compétence, devra à minima, pour que SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION puisse effectuer lesdits travaux, puis entretenir la voirie, être mise à disposition de l'intercommunalité – cette mise à disposition, à titre gratuit, est formalisée par un PV de mise à disposition signé entre la Commune et l'intercommunalité.

Dans ce cas, la Commune, malgré la mise à disposition à SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, reste légalement propriétaire de la voirie. En sa qualité de propriétaire, seule la Commune reste ainsi compétente en cas de nécessité de déclassement de ce domaine affecté à la circulation publique et donc relevant du domaine public par affectation.

Or, l'aménagement futur de la voirie et de ses abords pourrait, le cas échéant, nécessiter un redécoupage ou un alignement de celle-ci. En cas de conservation de la propriété de cette voie par la Commune, toutes ces démarches devraient être effectuées par cette dernière. Dès lors, pour des facilités de gestion foncière, SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION a émis le souhait de s'en voir transférer la domanialité.

Le Code général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit en effet en son article L. 3112-1, la possibilité pour une commune de céder une parcelle relevant de son domaine public sans déclassement préalable, lorsqu'elle est destinée à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION pourrait alors, en plus de la prise en charge de

l'aménagement et de l'entretien de la voie, gérer de manière foncière ce patrimoine, sachant que le but n'est pas d'y faire des aménagements fonciers mais uniquement de permettre si besoin l'alignement de la voie.

Cette cession peut intervenir par délibérations concordantes des Conseils respectifs de la Commune et de Saint-Louis Agglomération.

Si l'avis des Domaines est obligatoire, ce type de transfert intervient le plus souvent à titre gratuit, étant entendu que l'intercommunalité ne retirera aucun bénéfice financier du transfert. Par ailleurs, comme dans le cadre de la mise à disposition, dans ce cas le Maire reste toujours compétent en matière de police de la circulation sur la voie transférée.

Ceci étant exposé, et sous réserve de l'accord du service des Domaines, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession à titre gratuit de la Section Est de la Rue Paul Bader à Kembs à Saint-Louis Agglomération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la présente cession.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 23 – Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire expose :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dispositions des articles L. 153-45 à L. 153-48 du Code de l'urbanisme qui prévoient que certaines procédures de modification de Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui sont à l'initiative du Maire, peuvent être réalisées selon une procédure simplifiée ne nécessitant pas la soumission du projet de modification à enquête publique mais sont subordonnées à un formalisme plus léger impliquant une mise à disposition du public du projet pendant un mois.

Les dispositions légales précisent les cas dans lesquels la procédure de modification peut être faite selon la procédure simplifiée sans enquête publique. Il s'agit notamment de corrections d'erreurs matérielles ou de certaines modifications du règlement du PLU.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

C'est au Conseil municipal qu'il appartient alors de préciser les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PLU. Ces modalités sont portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Les observations du public sont enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présente le bilan au Conseil municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une erreur matérielle est contenue dans le document PLU approuvé qui a été approuvé le 12 novembre 2019 par le Conseil municipal dans la mesure où le document réglementaire graphique (plan de zonage) du PLU approuvé ne matérialise plus les zones de protection du patrimoine archéologique, ni les secteurs affectés par le bruit des deux routes départementales, alors que ces zones et secteurs étaient délimités dans le PLU arrêté par le Conseil Municipalité soumis à l'enquête publique, et que les autres pièces du PLU approuvé y font référence (règlement écrit, rapport de présentation, etc.).

De plus, les éléments en question figurent bien sur la légende du règlement graphique approuvé. Cette absence de report est liée à un problème de transcription informatique des données du PLU arrêté lors de l'approbation du PLU.

Cette erreur matérielle peut être corrigée dans le cadre d'une procédure de modification du PLU par la voie simplifiée telle qu'exposée ci-dessus.

C'est pourquoi il propose au Conseil municipal de délibérer pour préciser les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification pendant un mois. Ces modalités peuvent être les suivantes :

- Le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs de la modification simplifiée ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Kembs pendant un mois du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, aux horaires suivants : du lundi au jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h et le vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la Mairie à l'attention de Monsieur le Maire (Mairie de Kembs - 5 rue de Saint-Louis 68680 KEMBS)
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal "L'ALSACE" diffusé dans le département + autres procédés en vigueur dans la commune à détailler (information mise en ligne sur le site internet communal par exemple)
- Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation
- Les observations du public seront enregistrées et conservées.

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 153-47

VU le Plan Local d'Urbanisme de KEMBS approuvé le 12 novembre 2019

M. THOMA souhaite savoir qui prendra le coût de ces modifications en charge. L'ADAUHR s'est engagée à supporter les frais.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de modification du PLU selon la procédure simplifiée pour rectifier une erreur matérielle
- il est précisé que la mise à disposition du public du projet de modification du PLU se fera selon les modalités suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en mairie de Kembs, pendant un mois, du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h et le vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h)
 - Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie à l'attention de Monsieur le Maire (Mairie de KEMBS - 5 rue de Saint-Louis 68680 KEMBS).
- il est précisé que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal "L'ALSACE" diffusé dans le département et l'information mise en ligne sur le site internet communal.
- Elles feront également l'objet d'un affichage en Mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation
- il est précisé que les observations du public seront enregistrées et conservées à la Mairie
- la présente délibération sera transmise à MM. le Préfet du Haut-Rhin et le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 24 – Rapport de la réunion de la Commission Histoire – Patrimoine – Animation des jeunes – Economie d'énergie du 9 décembre 2019

1. Maison du Patrimoine

1.1. Bilan de la saison écoulée

La Maison du Patrimoine poursuit son chemin avec enthousiasme avec un bon résultat.

Le nombre de visiteurs :

- 7 532 de 2015 à 2018
- 180 en 2019 sur 10 mois

Depuis l'ouverture, les Amis du Patrimoine ont accueilli 9 712 visiteurs au 31 octobre 2019.

Cette année fut riche en manifestations avec 2 grands temps forts « les fêtes romaines » et « A l'eau Kembs ». Retour en arrière sur l'année 2019 à la Maison du Patrimoine :

- Du 3 novembre 2018 au 28 novembre 2019 : le "100^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale" exposition présentée par MM. FOLTZER et GIRARDI, avec des nouveaux panneaux retraçant les 4 années de la Grande Guerre ainsi que 2 champs de batailles alsaciens le col du Linge et Hartmannswillerkopf.
- Du 28 novembre 2018 au 9 janvier 2019 : l'exposition « Noël d'Autrefois » avec l'exposition de crèches, une salle dédiée aux enfants avec les nounours, des jouets d'antan, une collection de patchwork de l'association de patchwork de Landser.
- Du 16 janvier au 27 novembre 2019 : la collection de Jérôme SCHRECK "Les techniques de l'imprimerie du XV^{ème} siècle à nos jours".
- Du 16 janvier au 27 novembre 2019 : la reconstitution d'une "salle à manger alsacienne" par les Kembser Rhyschnoka, pour la mise en valeur de notre Patrimoine alsacien.
- Du 27 février au 27 novembre 2019 : la collection de M. André HEIDINGER "Le travail du cuir et du métal à l'époque romaine", cette exposition annonce les Fêtes Romaines prévues début juin, ainsi que la mise en place de la voûte romaine réalisée par les services techniques de la Commune, merci à eux.
- Le 1^{er} et 2 juin 2019 : "Les Fêtes Romaines" en collaboration que les musées d'Augusta Raurica et Grenzach Wyhlen, et en partenariat avec 3 associations Les Rauraci, Ludus, Triboci. Nous avons pu découvrir la vie dans un village romain à travers l'art culinaire, les combats de gladiateurs.
- 2 stages animation été du 15 au 19 juillet et du 26 au 30 août 2019 en association avec les Kembser Rhyschnocka et le service animation culturelle en alsacien de Saint-Louis Agglomération.
- Du 18 septembre au 27 novembre 2019 : l'exposition "les voitures Mathis" la collection est présentée par M. ROLL, de nombreux objets publicitaires ont garni les vitrines de la Maison du Patrimoine (des affiches publicitaires, de la vaisselle, des plaques émaillées, des bidons d'huile...).
- Les samedi 21 septembre et dimanche 22 septembre 2019 : Les journées du Patrimoine, avec 280 visiteurs à la Maison du Patrimoine. Mme BACH souligne l'implication de tous les intervenants qui ont ouvert les bâtiments au sein de la Commune pour faire découvrir aux visiteurs les richesses de notre Patrimoine. 7 sites étaient à découvrir : l'église Saint Jean-Baptiste, la Mairie, l'Espace Rhénan, le local de carnaval, le stade Rhénan, la centrale hydraulique et la Maison du Patrimoine.
- Le 12 et 13 octobre 2019 : l'exposition "A l'eau Kembs" a pris place dans l'Espace Rhénan ce fut un rassemblement de toutes les sociétés d'Histoire et de Philatélie du coin frontalier ; la société d'Histoire de Saint-Louis, la société d'Histoire du Sundgau, la société d'Histoire de Bartenheim et environs, le Cercle d'Histoire de Blotzheim, le Cercle d'Histoire de Hégenheim et environs, l'Association Philatélique Cartophile Numismatique Regio, la société d'Histoire de Huningue - Village-Neuf, le Cercle Philatélique du pays de Sierentz, le Cercle d'Histoire de Hélingue, les Amis de la Seigneurie de Landser et la société d'Histoire de la Hochkirch. Chaque participant a présenté une exposition sur le thème de l'eau, les moulins, les canaux, les châteaux d'eau, les fontaines... Mme BACH remercie l'Espace Rhénan.

- Du 27 novembre jusqu'à milieu 2020 : une exposition présentée par M. GIRARDI sur le thème "le bombardement du barrage de Kembs", des photos, des objets retracent cet événement.
- Nous arrivons sur la fin d'année du 27 novembre 2019 au 8 janvier 2020 : la traditionnelle exposition "Noël d'Autrefois" avec cette année une exposition de jouets anciens, des crèches, des patchworks sur le thème de la nativité... Le Saint-Nicolas était présent le samedi 7 décembre, il a gâté les enfants avec des manalas, du chocolat chaud et des bonbons. 140 personnes étaient présentes pour cette manifestation.

Céline BACH adresse ses remerciements à tous ces collectionneurs pour leur confiance, leur investissement et le prêt de leurs magnifiques objets.

Le partenariat entre la Maison du Patrimoine et EDF, l'Office du Tourisme et les journaux l'Alsace et les DNA est efficace. En effet, ces instances sont toujours à nos côtés pour l'organisation de visites et la promotion de celles-ci.

1.2. Nombre de journées de visites / total d'heures de bénévolat

La Maison du Patrimoine a été ouverte 81 journées de novembre 2018 à octobre 2019 (tous les mercredis après-midi, tous les 1^{ers} dimanches du mois et également sur réservation pour les groupes).

4 personnes de l'association les Amis du Patrimoine sont présentes à chaque ouverture, le nombre d'heures d'ouverture pour les visites peut ainsi être estimé à 1 296 heures. A celles-ci s'ajoutent les préparations et les changements d'exposition qui mobilisent 6 personnes durant 2 à 3 jours, soit environ 100 heures de travail. En 2019, les Amis du Patrimoine ont effectué 6 rotations, soit un total de 600 heures.

Enfin, Céline BACH adresse un remerciement particulièrement chaleureux à tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour que la Maison du Patrimoine rayonne dans le coin frontalier. Il convient de souligner leur dévouement et leur bénévolat indispensables pour la bonne gestion et le bon fonctionnement de la Maison du Patrimoine.

1.3. Programme pour l'année 2020

Les différentes expositions déjà programmées sont :

Début d'année	Exposition sur le thème "Menuisier"
Avril	Evolution de la salle d'exposition Petite Camargue Alsacienne
19 et 20 septembre	Les Journées du Patrimoine
30 novembre	Venue du Saint-Nicolas
Fin d'année	Exposition sur le thème de Noël.

Céline BACH indique que les idées de thématiques et de conférences sont les bienvenues.

Josiane BOGUET propose de prendre contact avec la personne qui a déposé une crèche et qui dispose de plusieurs collections pour les prochaines expositions, afin de voir si elle souhaite et si elle peut pourvoir à une thématique.

1.4. Fonctionnement

Nous vous proposons l'impression de flyers :

Journées du Patrimoine à KEMBS, qui sont organisées et chapotées par la Commune avec le soutien de différentes associations telles l'association de l'Espace Rhénan, le FCKR, les deux Conseils de Fabrique, le Comité de carnaval, les Amis du Patrimoine.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2019 la somme de 300 € pour l'impression des flyers.

2. Cultes

Nous avons sur la Commune deux églises et un presbytère :

- L'église Saint Jean-Baptiste à KEMBS
- L'église Notre Dame à KEMBS-LOECHLE.

Les deux Conseils de Fabrique, qui en assurent la gestion financière et l'entretien courant, sont composés de membres très dynamiques.

Céline BACH et M. KIELWASSER sont invités aux réunions des Conseils de Fabrique. Il y en a 6 durant l'année et les échanges sont toujours très fructueux.

Le coût des travaux et maintenance financé en 2019 par la Commune :

		EGLISE NOTRE DAME	EGLISE ST JEAN-BAPTISTE	PRESBYTERE
23/07/2019	BODET MAINTENANCE	572,28 €	572,28 €	
18/07/2019	BODET remplacement moteur tintement des cloches	1 542,00 €		
20/03/2019	BODET intervention sur cloches	97,20 €		
12/09/2019	CUISINES ET BAINS (installation cuisine)			2 300,00 €
18/07/2019	Fournitures pour la mise aux normes du tableau électrique			900,40 €
21/08/2019	Acquisition de matériels électriques			83,76 €
	TOTAUX	2 211,48 €	572,28 €	3 284,16 €

Les investissements en cours sont :

- L'église Saint Jean-Baptiste : remplacement des supports fixation des lustres pour un montant de 9 794,88€ TTC. La Commune prend en charge 4 900 € (délibération de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2019)
- L'église Notre Dame : remplacement de l'éclairage au niveau du cœur (remplacement des projecteurs en LED), le rendez-vous est pris avec le Président du Conseil de Fabrique pour finaliser l'opération pour un montant de 2 422 € TTC. La Commune versera une subvention d'équipement de 1 250 € TTC sous réserve d'accord du Conseil municipal.

3. Transport inter-agglomération

Concernant la ligne 607 traversant les zones du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau :

Les kilomètres produits par la ligne sont restés stables : 55 476 en 2016, 56 731 en 2017, 56 131 en 2018.

La fréquentation de la ligne a néanmoins subi des variations importantes : 42 185 voyages réalisés en 2016, 43 271 en 2017, 32 081 en 2018 soit une baisse de 25,86 % et moins 11 190 voyages.

Cette baisse s'explique par l'augmentation tarifaire la plus importante depuis ces 7 dernières années. Celle-ci s'est produite le 10 décembre 2017 avec la renégociation des tarifs transfrontaliers à l'initiative de la Suisse.

Les tickets à l'unité, hors transfrontaliers étaient vendus à 1,50 € en 2017 et permettaient de voyager de Kembs à Bâle. Le même titre permettant l'accès à Bâle s'appelle désormais Ticket Inflex et est vendu au tarif de 2,80 €.

Toutes les lignes du réseau ont été impactées par ce changement en particulier les lignes transfrontalières. Les 6 premiers mois de 2019 font apparaître une tendance à la stabilité par rapport aux 6 premiers mois de 2018.

4. Animations jeunes

4.1. Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le CMJ participe à plusieurs actions au cours de l'année, notamment en faveur des personnes les plus fragiles. Les actions concernant 2019 sont :

- Participation aux vœux du Maire le 5 janvier 2019
- Réalisation et participation au carnaval le 23 février 2019
- Vente de tulipes au profit de Tulipe à Cœur le 2 mars 2019
- Participation à Village Propre le 30 mars 2019
- Participation à la cérémonie le 8 mai 2019
- Visite de la Commune par M le Maire le 3 juillet 2019
- Participation au Grempelescha le 28 juillet 2019

- Jury des Maisons Fleuries le 8 août 2019
- Réalisation et participation aux OFNIs le 18 août 2019
- Participation au Forum des Associations le 7 septembre 2019
- Participation à la cérémonie du 11 novembre 2019 le 17 novembre 2019
- Collecte pour la Banque Alimentaire le 30 novembre 2019
- Service à table au repas des séniors le 8 décembre 2019
- Participation aux cabanons de Noël le 14 et 15 décembre 2019
- Participation aux vœux du Maire le 4 janvier 2020.

Céline BACH remercie M. le Maire, les Adjoints et tous les Conseillers de la Commission qui donnent de leur temps au service des jeunes du CMJ. Remerciement tout particulier à Rachel LANG, Francis SCHACHER et Lucien WITWICKI.

4.2. Sortie ski

Cette année, 8 jeunes de la Commune ont participé au séjour de ski à Châtel organisé par le Centre d'Initiation de Ski Rhin Sud. Le coût s'élève à 880 €.

En 2020 un séjour sera à nouveau proposé du 16 février 2020 au 21 février 2020 sur le domaine des Saisies (Haute-Savoie) au centre de vacances « Arc en ciel ».

Le coût total du séjour par jeune est de 520 €. La Commune participe au financement de l'enseignement ski pour 12 jeunes au maximum à hauteur de 110 € par jeune. La participation communale sera fonction du nombre exact de jeunes qui participeront à la sortie.

M. SCHACHER souhaite savoir s'il est possible de subventionner les adolescents (plus de 16 ans) qui partent au ski en Autriche (avec une association également) car le maximum de jeunes pouvant être subventionnés (12) pour la sortie ski organisée par le Centre d'Initiation de Ski Rhin Sud n'est pas atteint lors des exercices précédents. Il est indiqué qu'une délibération est nécessaire pour prévoir éventuellement la subvention par la Commune de 8 jeunes pour la sortie ski organisée par Ski Rhin Sud et une autre subvention pour 4 jeunes qui participent à la sortie en Autriche. Une telle délibération pourra avoir lieu au cours de l'année 2020, le cas échéant.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2020 la somme de 1 320 € TTC.

4.3. Sortie cirque

La sortie cirque permet aux jeunes, de plus de 8 ans qui habitent la Commune, d'assister au spectacle du cirque Arlette Gruss pour une somme de 5,00 €.

La Commune participe au financement de cette sortie, à hauteur de 500 € afin de pouvoir garantir ce prix bas aux familles.

Cette année le mercredi 8 mai, 47 jeunes ont participé à cette sortie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune par le versement d'une subvention de 500 € TTC sur le compte animation géré par l'ASL pour organiser cette sortie.

5. Economie d'énergie

5.1. Eclairage public

D'importants investissements ont été réalisés durant les années 2016 et 2017 pour le remplacement des ampoules des mâts d'éclairage public, respectivement 14 457,36 € en 2016 et 24 804,46 € en 2017.

La Commune a rencontré d'importants problèmes liés à la qualité des ampoules. Elles ont été acquises par le biais de bons de commande sans engagements au niveau de la garantie. La société LUXYLLIUM a remplacé une centaine d'ampoules sous garantie, mais n'était plus en mesure de fournir de nouvelles ampoules d'éclairage public.

Après avis pris auprès de professionnels, avec le recul dont personne ne disposait réellement il y a 3 années, il aurait fallu remplacer les têtes d'éclairage dans leur totalité. Néanmoins, le coût n'est pas comparable. Enfin, actuellement, sont installées des ampoules de la marque PHILIPPS et BENETTO afin de constater lesquelles sont les plus durables. Ces approvisionnements posent des problèmes car les stocks chez les revendeurs ne sont pas suffisants. Ils nous ont fait savoir qu'il y avait un risque de pénurie mondiale en 2020.

La Commission indique qu'il conviendra d'effectuer une synthèse des différentes situations (un plan Lumière) avant de décider de remplacer, ou non, la totalité des têtes d'éclairage.

5.2. Bâtiments communaux

Ont été inscrits au budget 2019 à la section investissements :

- 200 000 € pour des travaux d'isolation au dépôt de pompiers à KEMBS LOECHLE
- 180 000 € pour l'école les Lutins
- 25 000 € pour le traitement d'air à l'ALSH.

Ces investissements n'ont pas été réalisés. Nous avons conclu une convention avec ALTER ENERGIES ALSACE pour un diagnostic sur 2 ans des 3 bâtiments, dont le montant s'élève à 2 070 €, en vue d'arbitrer les travaux à réaliser. L'association ayant eu des problèmes d'effectifs la mise en route de ce diagnostic a tardé.

Par ailleurs, le CABINET BLEU CUBE en association avec SERAT a réalisé une offre pour le diagnostic, portant sur les 3 bâtiments précités et l'école Paul Klee, qui s'élève à 14 444 €. Il serait utile que nous nous réunissions pour examiner les rendus de ces deux offres afin de lancer l'étude.

La Commission souhaite relancer ALTER ENERGIES ALSACE notamment par le biais de Saint-Louis Agglomération. M. ROUDAIRE indique qu'une personne d'ALTER ENERGIES ALSACE reviendra en début d'année pour poursuivre le diagnostic.

5.3. Plan climat

Pour rappel Saint-Louis Agglomération (SLA) poursuit sa démarche de labellisation "Cit'ergie" dans laquelle la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'était engagée en 2015. Le document présente un plan d'actions pour la période 2017-2020 en vue d'atteindre l'objectif "Cap Cit'ergie".

Ce plan d'actions repose sur un objectif global pour la politique climat-énergie de Saint-Louis Agglomération à l'horizon 2020, ainsi que sur cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Collectivité exemplaire

Axe 2 : Territoire durable

Axe 3 : Mobilité durable

Axe 4 : Economie durable

Axe 5 : Sensibilisation, communication et coopération.

Saint-Louis Agglomération a demandé un report d'un délai de 3 ans de la labellisation "Cit'ergie". Les objectifs plan climat 2030 seront alignés sur les objectifs nationaux et non régionaux avec :

- 21 % d'économie d'énergie
- 37 % de réduction de gaz à effet de serre
- 15 % de réduction de polluants
- 32 % de hausse d'énergies renouvelables.

Comme chaque année, Saint-Louis Agglomération propose aux habitants du territoire des thermographies de façades. Les habitants peuvent également bénéficier gratuitement d'une inspection effectuée par une caméra infrarouge afin de détecter les déperditions d'énergie.

Nous avons eu l'information le 6 décembre qu'il reste des places disponibles et les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 janvier 2020. La Commune relaie l'information sur le site internet.

6. Divers

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h30.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 25 – Divers

M. KIELWASSER porte à connaissance de l'assemblée les diverses manifestations et réunions à venir.

Mme RUDLER remercie les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la fête de Noël des aînés.

M. THOMA souhaite savoir où en est le projet des jardins familiaux. M. KIELWASSER lui indique que c'est la prochaine municipalité qui verra la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus prendre la parole, M. le Maire clôt la séance à 21h15.

MAJ 25 11 2019

année 2020

JANVIER

Samedi	04-janv-20	Commune	Réception du Nouvel An	Salle polyvalente
Dimanche	05-janv-20	Commune	salle non disponible	Salle polyvalente
Dimanche	12-janv-20	ERA	Concert nouvel An	espace rhenan
Vendredi	17-janv-20	commune	soiree des associations	espace rhenan
Samedi	18-janv-20	Pigeons Club du Ht Rhin	Exposition	Salle Polyvalente
Dimanche	19-janv-20	Pigeons Club du Ht Rhin	Exposition	Salle Polyvalente
jeudi	23-janv-20	SLA	vœux	Village Neuf
vendredi	24-janv-20	ERA	Spectacle WOK	Espace Rhénan
samedi	25-janv-20	ASL Tennis de Table	Tournoi jeunes	Espace Rhénan
dimanche	26-janv-20	ASL Tennis de Table	Tournoi non licenciés	Salle polyvalente
Jeudi	30-janv-20	commune	village fleuri	Espace Rhénan
Vendredi	31-janv-20	commune	nouveaux arrivants	Espace Rhénan

FEVRIER

dimanche	02-févr-20	judo club	marché aux puces	salle polyvalente
Vendredi	07-févr-20	Avicole	Theatre Alsacien	Espace rhénan
Vendredi	07-févr-20	FCKR veterans	Tournoi foot en salle	Salle polyvalente
Samedi	08-févr-20	Avicole	Theatre Alsacien	Espace rhénan
Samedi	08-févr-20	EJPR	Tournoi foot en salle	Salle polyvalente
Dimanche	09-févr-20	Avicole	Theatre Alsacien	Espace rhénan
Dimanche	09-févr-20	FC Kembs Réunis	Tournoi foot en salle	Salle polyvalente
vendredi	14-févr-20	Comité carnaval	Cavalcade et bal	salle polyvalente
samedi	15-févr-20	Comité carnaval	Cavalcade et bal	salle polyvalente
mardi	18-févr-20	ALSH	anim 9h30-17 et salle 2	salle pol ou stade
Vendredi	21-févr-20	Donneurs de sang	Collecte	salle polyvalente
Jeudi	27-févr-20	ERA	Spectacle Fidji	Espace Rhénan
Samedi	29-févr-20	ERA	Spectacle Fidji	Espace Rhénan

MARS

Dimanche	01-mars-20	JSP	Bourse toutes collection	Salle polyvalente
samedi	07-mars-20	Kembser RhySchnoka	Théâtre St Fridolin	Espace Rhénan
samedi	07-mars-20	Recreativ	soiree associative	Salle 2
samedi	14-mars-20	ERA	Barber shop	Espace Rhénan
samedi	14-mars-20	ASL Badminton	soiree tournoi fluo	salle polyvalente
dimanche	15-mars-20	ASL Badminton	interclubs	salle polyvalente
dimanche	15-mars-20	ELECTIONS MUNICIPALES	1er tour	
mercredi	18-mars-20	ERA	Danses d'Ukraine	Espace Rhénan
Dimanche	22-mars-20	ELECTIONS MUNICIPALES	2 eme tour	
Dimanche	22-mars-20	RéCréActiv	Bourse vêtements enfants	Salle polyvalente
Dimanche	22-mars-20	ADAJ	Concert	Espace Rhénan
Samedi	28-mars-20	FCKR	soirée années 80	Salle polyvalente

AVRIL

Vendredi	03-avr-20	Credit mutuel	AG credit mutuel	Salle polyvalente
Samedi	04-avr-20	Commune	Village propre	Salle polyvalente
Samedi	04-avr-20	artistes du patelin	expo	espace rhenan
Dimanche	05-avr-20	jumelage	journée jeux	Salle polyvalente
Dimanche	05-avr-20	artistes du patelin	expo	espace rhenan
Vendredi	10-avr-20	ASL Tennis de Table	vente truites	Salle polyvalente
dimanche	12-avr-20	Pâques		
mardi	14-avr-20	ASL Badminton	stage apres midi	Salle polyvalente
mercredi	15-avr-20	ASL Badminton	stage tte la journée	Salle polyvalente
jeudi	16-avr-20	ALSH	anim 9h30-17 et salle 2	salle pol ou stade
lundi	20-avr-20	ASL Badminton	stage 9h-17h	Salle polyvalente
mardi	21-avr-20	ASL Badminton	stage 9h-17h	Salle polyvalente
mercredi	22-avr-20	ASL Badminton	stage 9h-17h	Salle polyvalente
jeudi	23-avr-20	ASL Badminton	stage 9h-17h	Salle polyvalente
Samedi	25-avr-20	FCK R	LOTO	Salle polyvalente
Dimanche	26-avr-20	Harmonie municipale	concert annuel	Espace Rhénan

MAI 2020				
vendredi	01-mai-20	Maibummel	Sapeurs Pompiers	Salle polyvalente
vendredi	08-mai-20	Commune	cérémonie	
samedi	16-mai-20	Commune	Journee citoyenne	
samedi	16-mai-20	ERA	danse	Espace Rhéna
jeudi	21-mai-20	ascension		
vendredi	22-mai-20	FCK R	Tournoi SLA	Salle poly Stade Rhéna
samedi	23-mai-20	FCK R	Tournoi SLA	Salle poly Stade Rhéna
dimanche	24-mai-20	FCK R	Tournoi SLA	Salle poly Stade Rhéna
samedi	30-mai-20	ASL Badminton	finale	Salle polyvalente
dimanche	31-mai-20	ASL Badminton	finale	Salle polyvalente
dimanche	31-mai-20	pentecote		
JUIN				
Samedi	06-juin-20	ASL Jazz Dance	gala	Espace Rhéna
Dimanche	07-juin-20	ASL Jazz Dance	gala	Espace Rhéna
Mercredi	10-juin-20	Donneurs de sang	Collecte	Salle polyvalente
samedi	13-juin-20	Bibliothèque municipale	Vente livres	Espace Rhéna
samedi	13-juin-20	ASL gym	tournoi interne	Salle Polyvalente
dimanche	14-juin-20	ASL Badminton	tournoi interne	Salle Polyvalente
samedi	27-juin-20	Cie du Grenier	Théâtre	Espace Rhéna
JUILLET				
Samedi	11-juil-20	SP	Bal populaire	Salle Polyvalente
AOÛT				
samedi	15-août-20	ferié		
Mercredi	19-août-20	Donneurs de sang	Collecte	Salle polyvalente
Dimanche	23-août-20	OMSCAL	COURSE OFNI	Canal
SEPTEMBRE				
vendredi	18-sept-20	ERA	Soirée d'ouverture	Espace rhéna
OCTOBRE				
dimanche	04-oct-20	Cercle mycologique	Expo champignons	Salle polyvalente
samedi	17-oct-20	Société Avicole	Exposition	Salle polyvalente
dimanche	18-oct-20	Société Avicole	Exposition	Salle polyvalente
jeudi	22-oct-20	CE Peugeot	Repas des Retraités	Salle polyvalente
NOVEMBRE				
Dimanche	01-nov-20	toussaint		
Samedi	07-nov-20	ASL CD	Salon des Métiers d'Art	Salle Polyvalente
Dimanche	08-nov-20	ASL CD	Salon des Métiers d'Art	Salle Polyvalente
vendredi	20-nov-20	Donneurs de sang	Collecte	Salle Polyvalente
samedi	28-nov-20	ASL Badminton	Tournoi	Salle Polyvalente
dimanche	29-nov-20	ASL Badminton	Tournoi	Salle Polyvalente
DECEMBRE				
dimanche	06-déc-20	Recreativ	bourse jouets	Salle polyvalente
samedi	12-déc-20	ERA	Noël dans l'Espace	Espace Rhéna
dimanche	13-déc-20	ERA	Noël dans l'Espace	Espace Rhéna
dimanche	20-déc-20	Commune	Fête de Noël des aînés	Salle polyvalente
Vendredi	25-déc-20	Noël		

DECEMBRE 2019			JANVIER 2020			FEVRIER 2020		
dimanche	01/12/2019	Bourse Jouets Noël	mercredi	01/01/2020	NOUVEL AN	samedi	01/02/2020	EJPR (matin)
lundi	02/12/2019		jeudi	02/01/2020		dimanche	02/02/2020	Marché aux puces
mardi	03/12/2019		vendredi	03/01/2020		lundi	03/02/2020	
mercredi	04/12/2019	*** EJPR (AM)	samedi	04/01/2020	RECEPTION NOUVEL AN	mardi	04/02/2020	
jeudi	05/12/2019		dimanche	05/01/2020	non disponible	mercredi	05/02/2020	*** EJPR
vendredi	06/12/2019		lundi	06/01/2020		jeudi	06/02/2020	
samedi	07/12/2019	Noël 3 ème age	mardi	07/01/2020		vendredi	07/02/2020	Tournoi en salle Vétérans
dimanche	08/12/2019	Noël 3 ème age	mercredi	08/01/2020	*** EJPR (AM) + FC	samedi	08/02/2020	EJPR
lundi	09/12/2019		jeudi	09/01/2020		dimanche	09/02/2020	TOURNOI FCKR
mardi	10/12/2019		vendredi	10/01/2020		lundi	10/02/2020	
mercredi	11/12/2019	*** EJPR (AM) + FC	samedi	11/01/2020		mardi	11/02/2020	
jeudi	12/12/2019		dimanche	12/01/2020		mercredi	12/02/2020	*** EJPR
vendredi	13/12/2019		lundi	13/01/2020		jeudi	13/02/2020	
samedi	14/12/2019	Noël dans l'ESPACE	mardi	14/01/2020		vendredi	14/02/2020	CARNAVAL
dimanche	15/12/2019	Noël dans l'ESPACE	mercredi	15/01/2020	*** EJPR + FC	samedi	15/02/2020	CARNAVAL
lundi	16/12/2019		jeudi	16/01/2020	EXPO	dimanche	16/02/2020	
mardi	17/12/2019		vendredi	17/01/2020	EXPO	lundi	17/02/2020	
mercredi	18/12/2019	*** EJPR (AM) + FC	samedi	18/01/2020	EXPO	mardi	18/02/2020	
jeudi	19/12/2019		dimanche	19/01/2020	EXPO	mercredi	19/02/2020	*** EJPR (AM)
vendredi	20/12/2019		lundi	20/01/2020		jeudi	20/02/2020	
samedi	21/12/2019	EJPR	mardi	21/01/2020		vendredi	21/02/2020	
dimanche	22/12/2019		mercredi	22/01/2020	*** EJPR (AM)	samedi	22/02/2020	EJPR
lundi	23/12/2019		jeudi	23/01/2020		dimanche	23/02/2020	
mardi	24/12/2019		vendredi	24/01/2020		lundi	24/02/2020	
mercredi	25/12/2019	Noël	samedi	25/01/2020	Tournoi Tennis de Table	mardi	25/02/2020	MARDI GRAS
jeudi	26/12/2019	ferié	dimanche	26/01/2020	Tournoi Tennis de Table	mercredi	26/02/2020	*** EJPR
vendredi	27/12/2019		lundi	27/01/2020		jeudi	27/02/2020	
samedi	28/12/2019		mardi	28/01/2020		vendredi	28/02/2020	
dimanche	29/12/2019		mercredi	29/01/2020	*** EJPR (AM)	samedi	29/02/2020	
lundi	30/12/2019		jeudi	30/01/2020		*** = (EJPR 13H-17H et bad 17-19h)		
mardi	31/12/2019	non disponible	vendredi	31/01/2020		MAJ : 20 11 2019		

Bilan des vacances scolaire de 1, 2, 3 Soleil en 2019

Avant-propos : Depuis cette année, nous avons pris l'habitude de solliciter la salle polyvalente (et surtout le stade de foot) afin de pouvoir proposer aux enfants des activités qui sortent de l'ordinaire, mais aussi, permettre aux enfants de sortir un peu du cadre habituel. C'est la raison pour laquelle, au moins une fois pendant le vacances, nous essayer de nous y rendre avec les enfants.

1) Février 2019 : Sports divers

Même si au niveau du nombre d'inscrits, le public n'était pas au rendez-vous, cela fut quand même l'occasion de pouvoir proposer différents sports et jeux sportifs aux enfants. Bien entendu, avec le titre choisi (et surtout son jeu de mot), c'est principalement des activités hivernales (comme la luge, le hockey, la confection de bonhommes de neiges ou encore les batailles de boules de neiges) qui ont été choisies. En général, les enfants ont bien appréciés les activités, mais surtout l'ambiance du thème.

2) Avril 2019 : Le Croque-sportif

Histoire de continuer dans sur cette belle dynamique, nous sommes parti dans l'idée de proposer à nouveau des activités sportives. Mais, en contrepartie, avec en plus, toute une sensibilisation autour du « bien manger » (manger sainement, manger responsable) tout au long des vacances. Voilà pourquoi nous avons sollicité à cette occasion l'association du G.A.S.P.R le temps d'un après-midi. Deux membres sont venu nous rendre visite, le panier rempli de bonnes choses, pour une intervention autour des fruits et des légumes locaux. Les membres de l'association ont même organisé un goûter « responsable » pour les enfants "responsable". Durant ces vacances, les enfants auront également eu l'occasion de préparer de nombreuses recettes de cuisines. En conclusion ; un esprit sein dans un corps sein !

3) Eté 2019 : Voyage, voyage !

Le thème du voyage a eu un succès fabuleux auprès des enfants. Toute l'équipe a réussi à mettre en place de nombreuses activités totalement en adéquation avec le thème des vacances. Aussi, les traditionnelles nuits sous tente (au nombre deux) ont pu être reconduites cet été, ainsi que le mini séjour de 4 jours et 3 nuits.

Chaque semaine, nous changions de destinations pour permettre aux enfants de découvrir un maximum de pays (Inde, Mexique, Brésil, Australie et Amérique).

Enfin, une grande sortie à la Citadelle de Besançon (financé par l'association 1, 2, 3 Soleil) a pu être proposée aux enfants le vendredi 02 Aout 2019.

Il y eu également 3 sorties piscines dispatchées tout au long des vacances qui ont permis à tous les groupes d'âges de partir .

Concernant la traditionnelle soirée de l'été organisée par l'association 1, 2, 3 Soleil, le beau temps fut heureusement au rendez-vous et un spectacle très plaisant, mais surtout "dépayasant" a permis aux parents présents de pouvoir applaudir leurs petites stars.

4) Vacances de toussaint : Halloween :

L'imaginaire fut l'élément majeur du succès de ces vacances avec un Accueil décoré parfaitement aux couleurs de la fête des monstres, mais également de l'univers d'Harry Potter. La soirée d'Automne fut également agréable à souhait.

Seule ombre au tableau : l'une des salle d'activité qui fut envahie par des guêpes.

Ce qui nous empêcha de pouvoir utiliser l'ensemble des ressources extérieures, surtout, et ce, malgré le retour du froid.

5) Visite d'une infirmière :

Une infirmière spécialisée est venue rendre visite à l'équipe d'animation pour parler de problématiques actuelles tel que le harcèlement scolaire ou le cyber harcèlement, mais aussi les risques liés à l'utilisation abusive d'écrans (Smartphone, tablette, console de jeux). Cela fut instructif et doit surtout permettre d'être réutilisé avec les enfants.

5) Décembre 2019 : Spectacle de fin d'année :

Un spectacle à l'Espace Rhénan réalisé actuellement par l'équipe d'animation et sur le thème de Noël, est programmé pour le 20 Décembre 2019.

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBSTARIFICATION TRIMESTRIELLE
DE L'ECOLE DE MUSIQUE
ANNEE 2020/2021

	Elèves de KEMBS		Elèves extérieurs
	2020-2021		2020-2021
	Enfant	Adulte	
Méthode ORFF (45mn/semaine)	54,90 €	/	67,60 €
Formation musicale (1h/semaine)	54,90 €	57,65 €	67,60 €
Formation musicale + instrumentale (1h/semaine + ½ heure/semaine)	105,65 €	263,25 € (2)	285,20 € 314,65 € (3)
Formation musicale + instrumentale d'un instrument à vent pratiqué à l'Harmonie (1h/semaine + ½ heure/semaine)	95,05 €	141,10 € (2)	153,95 €
Formation musicale guitare pour les adultes (½ heure/semaine)	/	314,65 €	314,65 €
Formation instrumentale (1) (2 ^{ème} instrument – ½ heure/semaine)	43,20 €	86,45 €	87,75 €
Formation musicale + instrumentale :			
- Elèves de l'Ecole de Musique participant à l'Ensemble Instrumental	105,65 €	157,90 €	157,90 €
- Elèves de l'Ecole de Musique participant à l'Orchestre	95,05 €	141,10 €	154,00 €
- Membres Harmonie Municipale	52,85 €	52,85 €	52,85 €
Chant chorale ou Ensembles (4)			
- Elève de l'Ecole de Musique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Personne ne suivant pas d'autres formations	Forfait annuel 18,10 €	Forfait annuel 36,15 €	Forfait annuel 36,15 € adulte 18,10 € enfant

(1) s'applique uniquement dans le cas d'un instrument à vent pratiqué à l'Harmonie

(2) s'applique également aux élèves ne suivant plus de cours de solfège après le cycle 1

(3) s'applique aux adultes

(4) Ensemble instrumental ou orchestre junior

REPUBLIQUE FRANCAISE

21680163900073	COMMUNE DE KEMBS - SERVICE DE L'EAU AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE KEMBS
----------------	---

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLICS ST LOUIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

COMMUNE DE KEMBS - SERVICE DE L'EAU

ANNEE 2019

SOMMAIRE

pages			
	<u>I. Informations générales</u>		
p.1	Modalités de vote du budget		
	<u>II. Présentation générale du budget</u>		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<u>III. Vote du budget</u>		
p.7/8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.12/13	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<u>IV. Annexes</u>	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		*
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		*
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		*
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		*
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		*
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		*
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		*
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		*
	A3.2 - Etalement des provisions		*
p.12	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.13	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
	A5.1.1 et A5.1.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainis		*
	A5.2.1 et A5.2.2 - Etats de ventilation des dép. et rec. des services d'ass. collectif et non col		*
	A6 - Etat des charges transférées		*
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		*
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		*
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		*
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		*
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		*
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		*
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		*
	B1.7 - Etat des engagements reçus		*
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		*
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		*
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		*
	C1.2 Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la ré		*
	C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement financier		*
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		*
	D - Arrêté et signatures		
p.14	D - Arrêté et signatures	*	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	10 000,00	10 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		10 000,00	10 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	422,00	422,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		422,00	422,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		10 422,00	10 422,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	226 634,22		10 000,00		236 634,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 000,00				55 000,00
014	Atténuations de produits	300 000,00				300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00				4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		585 634,22		10 000,00		595 634,22
66	Charges financières	3 319,12				3 319,12
67	Charges exceptionnelles	635 500,00				635 500,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 224 453,34		10 000,00		1 234 453,34
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	110 607,53				110 607,53
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		110 607,53				110 607,53
TOTAL		1 335 060,87		10 000,00		1 345 060,87

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 345 060,87

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	512 000,00				512 000,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		512 000,00				512 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	410 000,00				410 000,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		922 000,00				922 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			10 000,00		10 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des recettes d'ordre d'exploitation				10 000,00		10 000,00
TOTAL		922 000,00		10 000,00		932 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

413 060,87

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 345 060,87

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 607,53
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	2 700,00		422,00		3 122,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	400 038,33		-10 000,00		390 038,33
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	402 738,33		-9 578,00		393 160,33
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	8 900,00				8 900,00
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	8 900,00				8 900,00
4581	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	411 638,33		-9 578,00		402 060,33
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			10 000,00		10 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			10 000,00		10 000,00
	TOTAL	411 638,33		422,00		412 060,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

412 060,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			422,00		422,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement			422,00		422,00
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement			422,00		422,00
021	virement de la section d'exploitation					
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	110 607,53				110 607,53
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	110 607,53				110 607,53
	TOTAL	110 607,53		422,00		111 029,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

301 030,80

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

412 060,33

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

100 607,53

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dot. aux amort. , aux dépréciations et aux provisions			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses d'exploitation- Total	10 000,00		10 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 000,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		10 000,00	10 000,00
14	Provisions réglementées et amortissement dérogatoires			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	422,00		422,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	-10 000,00		-10 000,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
4581	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	-9 578,00	10 000,00	422,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422,00
---	--------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		10 000,00	10 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation- Total			10 000,00	10 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 000,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	422,00		422,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
4582	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation			
Recettes d'investissement - Total		422,00		422,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422,00
---	--------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap/ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	226 634,22	10 000,00	
605	Achats d'eau	190 000,00		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	200,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00		
61523	Réseaux	32 434,22		
61528	Autres	1 500,00	8 500,00	
6156	Maintenance		1 500,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 200,00		
626	Frais postaux et de télécommunications	500,00		
627	Services bancaires et assimilés	300,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 000,00		
621	Personnel extérieur au service	55 000,00		
014	Atténuations de produits	300 000,00		
701249	Reversement redevance agence de l'eau	180 000,00		
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	120 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00		
6542	Créances éteintes	900,00		
658	Charges diverses de gestion courante	100,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		585 634,22	10 000,00	
66	Charges financières (b)	3 319,12		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 319,12		
67	Charges exceptionnelles (c)	635 500,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00		
678	Autres charges exceptionnelles	635 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		1 224 453,34	10 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 607,53		
6811	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorpo	110 607,53		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		110 607,53		
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		110 607,53		

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 335 060,87	10 000,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 000,00
--	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2

Chap/ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
70	Ventes produits fabriqués, prestations	512 000,00		
7011	Eau	315 000,00		
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	85 000,00		
704	Travaux	25 000,00		
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collec	55 000,00		
7064	Locations de compteurs	20 000,00		
7065	Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d	12 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70)		512 000,00		
77	Produits exceptionnels (b)	410 000,00		
778	Autres produits exceptionnels	410 000,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		922 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta		10 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			10 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		922 000,00	10 000,00	

		+
RESTES A REALISER N-1		
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		10 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap/ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
21	Immobilisations corporelles	2 700,00	422,00	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	2 700,00	422,00	
23	Immobilisations en cours	400 038,33	-10 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	400 038,33	-10 000,00	
Total des dépenses d'équipement		402 738,33	-9 578,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	8 900,00		
1641	Emprunts en euros	8 900,00		
Total des dépenses financières		8 900,00		
TOTAL DEPENSES REELLES		411 638,33	-9 578,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur		10 000,00	
1391	Subventions d'équipement		10 000,00	
	Charges transférées			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			10 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		411 638,33	422,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422,00
--	--------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Chap/ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
21	Immobilisations corporelles		422,00	
2156	Matériel spécifique d'exploitation		422,00	
Total des recettes d'équipement			422,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES			422,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 607,53		
2813	Constructions	2 676,00		
28156	Matériel spécifique d'exploitation	71 058,53		
28158	Autres	36 873,00		
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		110 607,53		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		110 607,53		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		110 607,53	422,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422,00
--	--------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		I 8 900,00	10 000,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 900,00		
1641	Emprunts en euros	8 900,00		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			10 000,00	

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 900,00	32 700,00		41 600,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 110 607,53		VI
Ressources propres internes de l'année (b)		110 607,53		
28 ...	<i>Amortissement des immobilisations</i>	110 607,53		
2813	Constructions	2 676,00		
28156	Matériel spécifique d'exploitation	71 058,53		
28158	Autres	36 873,00		

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	110 607,53		301 030,80		411 638,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 51 600,00
Ressources propres disponibles	VIII 411 638,33
Solde	IX = VIII - IV 360 038,33

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....		VOTES : Pour.....	
Nombre de membres présents.....		Contre.....	
Nombre de suffrages exprimés.....		Abstentions.....	

Date de convocation : __/__/__

Présenté par _____ ,

A _____ le _____

_____ ,

Délibéré par _____ réuni en session _____

A _____ le _____

Les membres _____ ,

Certifié exécutoire par _____ , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____

_____ , et de la publication le _____

A _____ le _____

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification Simplifiée n°1

KEMBS



1. Exposé des motifs

Valant rapport de présentation de la modification simplifiée n°1 du PLU, complémentaire au rapport de présentation du PLU approuvé

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Document mis à la disposition du public



Janvier 2020

SOMMAIRE

1. Rappel du contexte législatif relatif à la modification du PLU par procédure simplifiée	3
2. Exposé des motifs	4
2.1. Objet de la modification simplifiée.....	4
2.2. Absence d'incidences des dispositions modifiées sur l'environnement.....	5
2.3. Contenu du dossier	5

1. Rappel du contexte législatif relatif à la modification du PLU par procédure simplifiée

Il ressort de la combinaison des articles L153-31 et L153-36 du code de l'urbanisme que le PLU peut faire l'objet d'une évolution par voie de procédure de modification dès lors que les changements envisagés :

- ne changent pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La modification peut alors s'opérer par la procédure simplifiée lorsque les conditions de l'article L153-45 du code de l'urbanisme sont réunies c'est-à-dire que le projet de modification :

- ne majore pas de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- ne diminuent pas ces possibilités de construire ;
- ne réduisent pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

La procédure de modification par voie simplifiée est également expressément prévue pour rectifier une erreur matérielle.

2. Exposé des motifs

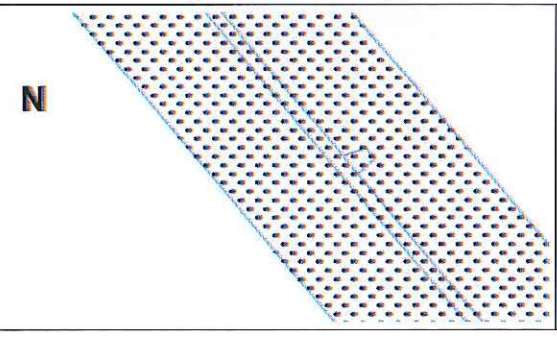
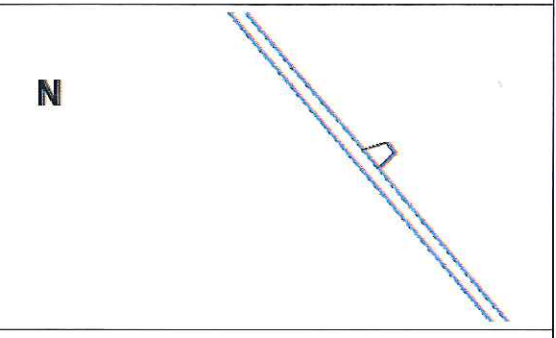
2.1. Objet de la modification simplifiée

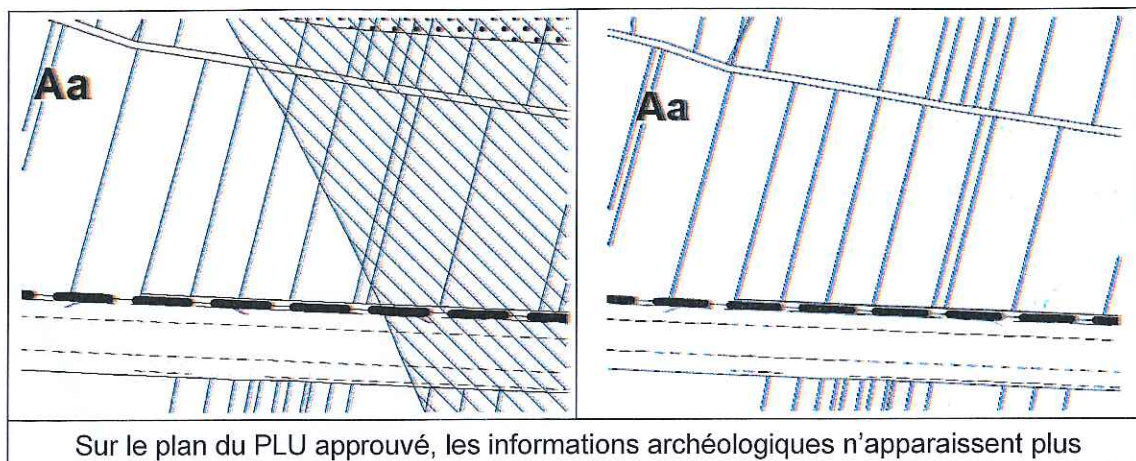
La commune de Kembs dispose d'un PLU approuvé le 12 novembre 2019 par le Conseil Municipal, et il s'avère qu'une erreur matérielle est contenue dans ce PLU approuvé.

En effet, le document règlementaire graphique (plan de zonage) du PLU approuvé ne matérialise plus les secteurs de richesses archéologiques et les zones de protection du patrimoine archéologique, ni les secteurs affectés par le bruit des deux routes départementales, alors que ces zones et secteurs étaient délimités dans le PLU arrêté par le Conseil Municipal et soumis à l'enquête publique, et que les autres pièces du PLU approuvé y font référence (règlement écrit, rapport de présentation, etc.).

De plus, les éléments en question figurent bien sur la légende du règlement graphique approuvé. Cette absence de report est liée à un problème de transcription informatique des données du PLU arrêté lors de l'approbation du PLU.

L'objet de la présente procédure de modification simplifiée est par conséquent de rajouter au document règlementaire graphique (plan de zonage) les secteurs de richesses archéologiques et les zones de protection du patrimoine archéologique et les secteurs affectés par le bruit des deux routes départementales, et ainsi corriger l'erreur matérielle en question.

Extraits du règlement graphique arrêté porté à l'enquête publique	Extraits du règlement graphique approuvé le 12 novembre 2019
 secteur de richesses archéologiques	 secteur de richesses archéologiques
 zone de protection du patrimoine archéologique	 zone de protection du patrimoine archéologique
 zones inondables par remontée de nappe	 zones inondables par remontée de nappe
 secteur affecté par le bruit de la RD 198 et de la RD 468 soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 février 2013	 secteur affecté par le bruit de la RD 198 et de la RD 468 soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 février 2013
La légende du PLU approuvé comprend bien l'ensemble des éléments	
	
Sur le plan du PLU approuvé, les secteurs affectés par le bruit des RD n'apparaissent plus	



Le document « 2. Règlement graphique modifié » qui accompagne la présente note vise à corriger cette erreur matérielle en matérialisant à nouveau les secteurs de richesses archéologiques, les zones de protection du patrimoine archéologique et les secteurs affectés par le bruit des deux routes départementales.

2.2. Absence d'incidence des dispositions modifiées sur l'environnement

La présente modification visant uniquement à corriger une erreur matérielle, consistant à matérialiser duement des informations sur le règlement graphique du PLU (conformément au dossier de PLU arrêté porté à l'enquête publique), on note donc une absence d'incidence environnementale.

2.3. Contenu du dossier

La présente procédure comprend les pièces suivantes :

1. Exposé des motifs
2. Règlement graphique modifié au 1/5000 (plan de zonage)

